

Apprentissage et éducation des adultes

Rapport d'étape du Canada en
vue du Rapport mondial sur
l'apprentissage et l'éducation
des adultes (GRALE) de
l'UNESCO et de la fin de la
Décennie des Nations Unies
pour l'alphabétisation (DNUA)



cmeC

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

Council of
Ministers
of Education,
Canada



Ressources humaines et
Développement des compétences Canada

Human Resources and
Skills Development Canada



COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO
CANADIAN COMMISSION FOR UNESCO

www.unesco.ca

Les États membres de l'UNESCO ont été priés de préparer un rapport d'étape sur les développements en matière d'apprentissage et d'éducation des adultes, respectivement, depuis 2009 (CONFINTEA VI) et depuis 2006. L'UNESCO a fourni des lignes directrices détaillées pour la préparation de ce document, sous la forme d'un modèle de présentation de rapports qui vise à obtenir des renseignements sur l'éducation et l'alphabétisation des adultes, notamment sur le plan des politiques, de la gouvernance, du financement, de la participation et de la qualité. Ce rapport, qui constitue la réponse du Canada à cette demande, a été rédigé conjointement par les ministères responsables de l'éducation des provinces et des territoires du Canada, par l'entremise de leur organisme intergouvernemental, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]; par le gouvernement du Canada, représenté par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC); et par la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU).

This report is also available in English under the title
Adult Learning and Education

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)
95, AVENUE ST CLAIR OUEST, BUREAU 1106
TORONTO (ONTARIO) M4V 1N6
CANADA
information@cmecc.ca

© 2012 Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Apprentissage et éducation des adultes

Table des matières

SOMMAIRE	1
1. LE CONTEXTE DE LA RÉPONSE DU CANADA	10
1.1. Nature de ce rapport	10
1.2. Engagement du Canada à l'égard des priorités de l'UNESCO en matière d'éducation et d'alphabétisation des adultes	11
1.3. Définir l'éducation et l'alphabétisation des adultes au Canada	12
1.4. Contexte démographique	18
1.5. L'éducation au Canada	19
2. SYSTÈMES D'APPRENTISSAGE ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES ADULTES AU CANADA	22
2.1. Politiques	22
2.2. Gouvernance	29
2.3. Financement	34
2.4. Programmes et participation	38
2.5. Assurance de la qualité	47
2.6. Évaluation des progrès	48

3.	MAINTIEN DE L'ENGAGEMENT DU CANADA ENVERS LES PRIORITÉS DE L'UNESCO	54
3.1.	Suivi de CONFINTEA VI	54
3.2.	Activités mises en œuvre depuis l'examen à mi-parcours de la DNUA, en 2006	59
3.3.	Difficultés persistantes	68
3.4.	Perspective	69
	Annexe A – Sources	71

SOMMAIRE

LE CONTEXTE DE LA RÉPONSE DU CANADA

Nature de ce rapport

Le présent rapport porte sur les progrès faits sur le plan des politiques, de la gouvernance, du financement, de la participation et de la qualité en matière d'éducation et d'alphabétisation des adultes. Il a été rédigé conjointement par les ministères responsables de l'éducation des provinces et des territoires du Canada, par l'entremise de leur organisme intergouvernemental, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]; par le gouvernement du Canada, représenté par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC); et par la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU). Le CMEC a dirigé le travail et compilé les textes.

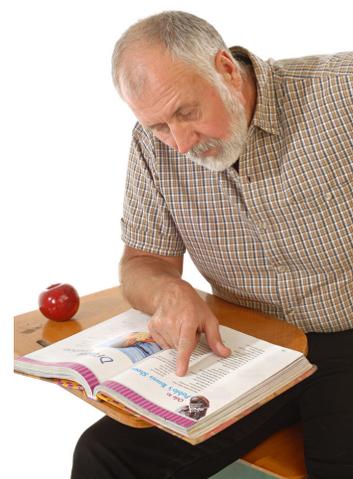
Engagement du Canada à l'égard des priorités de l'UNESCO en matière d'éducation et d'alphabétisation des adultes

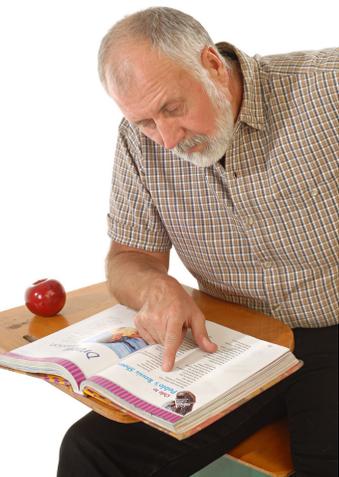
La Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) a eu lieu à Belém, au Brésil, en décembre 2009. Les États membres, dont le Canada, ont adopté le document de conclusion de CONFINTEA VI, intitulé *Cadre d'action de Belém*. Il contient des recommandations sur l'alphabétisation des adultes, les politiques, la gouvernance, le financement, la participation, l'inclusion, l'équité, la qualité et le suivi des progrès en regard des recommandations de Belém. Le présent rapport concrétise l'engagement pris à Belém de faire le suivi de ces progrès.

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) en décembre 2001. À titre d'organisme responsable de la DNUA, l'UNESCO a prié les États membres, dont le Canada, de rendre compte de la mise en œuvre de programmes et de plans d'action en alphabétisation. Il s'agit du rapport final du Canada pour la DNUA (2012).

Définir l'éducation et l'alphabétisation des adultes au Canada

Il n'y a pas de définition officielle de l'éducation ni de l'alphabétisation des adultes au Canada. En revanche, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont convenu d'une vision commune à l'échelle pancanadienne du concept





d'apprentissage à vie, qui est énoncée dans la déclaration intitulée *L'Éducation au Canada – Horizon 2020*. Au Canada, la littératie et l'alphabétisation sont incluses dans le contexte des quatre piliers de l'apprentissage à vie, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, et ne concernent pas un groupe d'âge donné. La déclaration reconnaît de façon formelle le lien entre une population instruite (situation dans laquelle l'éducation et l'alphabétisation des adultes jouent un rôle important), une société ouverte, égalitaire et progressiste et une économie prospère, basée sur le savoir.

Contexte démographique

Le Recensement de 2011 évaluait la population du Canada à 33 476 688 personnes, soit une augmentation de 5,9 p. 100 par rapport à 2006. La migration internationale nette représente deux tiers de cette croissance. Près de 70 p. 100 de la population du Canada vit dans les régions métropolitaines, dont les trois plus grandes, soit Toronto, Montréal et Vancouver, accueillent 35 p. 100 de la population du pays.

Le Canada a deux langues officielles : le français et l'anglais. La grande majorité des francophones du Canada vivent au Québec, où 79 p. 100 de la population disent avoir le français comme langue première. Au Recensement de 2006, 1 172 790 Canadiennes et Canadiens se sont identifiés membres d'un groupe autochtone, c'est-à-dire des Premières Nations et des communautés métisses et inuites. La croissance de la population autochtone se fait à une cadence beaucoup plus rapide que celle de la population non autochtone. Le Recensement de 2006 faisait état de plus de six millions de personnes au Canada nées à l'étranger, soit près de 20 p. 100 de la population. Depuis le recensement précédent, les nouvelles immigrantes et nouveaux immigrants les plus nombreux sont ceux nés en Asie, soit plus de 58 p. 100. Les Canadiennes et Canadiens indiquent plus de 200 langues différentes comme langue première, et celles et ceux qui n'ont ni le français ni l'anglais comme langue première représentent 20 p. 100 de la population.

L'éducation au Canada

Au Canada, *la Loi constitutionnelle de 1867* confère aux provinces une compétence exclusive en matière d'éducation; le gouvernement fédéral délègue aux territoires des responsabilités comparables. Il n'y a donc pas de ministère fédéral de l'Éducation ni d'approche pancanadienne unique de l'éducation des

adultes. En revanche, les provinces et les territoires collaborent grâce au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], un organisme intergouvernemental fondé en 1967 par les ministres responsables de l'éducation des provinces.

Le gouvernement du Canada a cependant la responsabilité de l'éducation des Premières nations, pour les populations autochtones qui vivent dans les réserves; il finance les écoles, qui sont toutefois administrées par les bandes. Le gouvernement du Canada joue aussi un rôle important pour le soutien du développement des compétences des Canadiennes et Canadiens, en investissant dans l'éducation postsecondaire, la formation et l'alphabétisation sous forme de transferts aux provinces et aux territoires, de financement de la recherche et de l'infrastructure et d'appui direct aux apprenantes et apprenants.

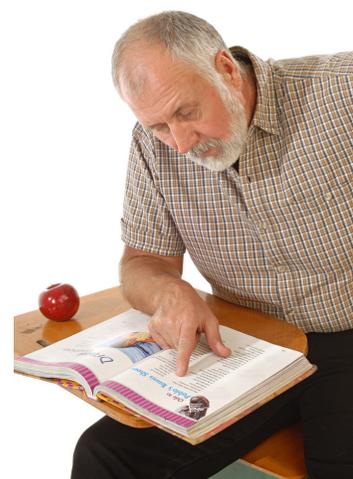
Les systèmes d'éducation au Canada se classent parmi les meilleurs au monde. Ils procurent d'excellentes possibilités d'apprentissage et les compétences dont les Canadiennes et Canadiens ont besoin pour entrer sur le marché du travail, réussir, s'épanouir et contribuer à une solide démocratie.

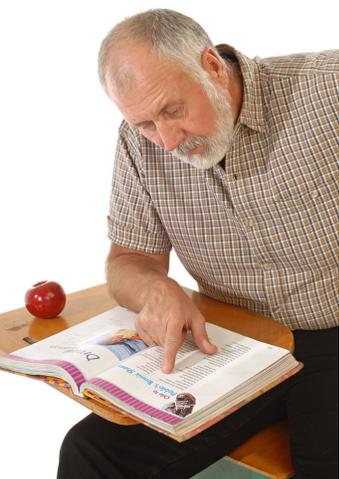
Les systèmes d'éducation au Canada tiennent compte des besoins de différentes populations et de différents groupes d'âge. Les provinces et les territoires ont des programmes éducatifs à différents niveaux qui répondent spécifiquement aux besoins de populations cibles, comme on le voit dans les descriptions du présent rapport. Dans le contexte canadien, l'apprentissage et le développement des compétences des adultes sont considérés comme étant essentiels pour que l'ensemble des habitantes et habitants puissent participer activement à l'économie basée sur le savoir au Canada.

SYSTÈMES D'APPRENTISSAGE ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES ADULTES AU CANADA

Politiques

Chaque province et chaque territoire du Canada a ses propres stratégies, politiques et lois sur l'apprentissage et le développement des compétences des adultes, le tout relevant de leurs ministères responsables de l'éducation. Depuis 2008, de nouvelles politiques et stratégies provinciales et territoriales ont vu le jour, y compris de nouvelles lois liées à l'apprentissage des adultes et des politiques d'alphabétisation exhaustives. Des progrès ont été faits vers l'élaboration de stratégies globales d'alphabétisation des adultes.





Plusieurs provinces et territoires se sont dotés de politiques de reconnaissance, de validation et d'agrément des apprentissages non formels. Certaines instances ont des politiques sur la langue d'enseignement qui reflètent la composition démographique et culturelle des populations qu'elles servent.

Les gouvernements ont beaucoup fait pour stimuler la participation directe des apprenantes et apprenants adultes aux discussions sur les politiques et les plans des programmes d'apprentissage et de développement des compétences qui les concernent, souvent par l'entremise de consultations, de sondages et de groupes de discussion, qui permettent de recueillir les commentaires et de recevoir la rétroaction sur divers aspects de l'apprentissage des adultes.

Gouvernance

Au Canada, les ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation planifient, mettent en œuvre et évaluent les politiques d'apprentissage et de développement des compétences des adultes. Ils le font souvent par l'entremise de consultations ou en partenariat avec des organismes gouvernementaux d'autres secteurs, des organismes non gouvernementaux (ONG) et le secteur privé. Les programmes sont exécutés par un vaste éventail d'organismes, d'organisations et d'établissements. Les gouvernements provinciaux et territoriaux, souvent en coopération avec le gouvernement fédéral, assument la plus grande part du financement. Dans toutes les instances, le ou les ministères responsables de l'éducation assurent la coordination des activités d'apprentissage et de développement des compétences des adultes.

Chaque gouvernement provincial ou territorial favorise le renforcement des capacités des parties intéressées pour que chacune soit en mesure de participer à l'élaboration de programmes et de politiques ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'évaluation des initiatives concernant l'apprentissage et le développement des compétences des adultes.

Financement

Au Canada, conformément aux engagements pris en vertu du *Cadre d'action de Belém*, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que le gouvernement fédéral reconnaissent l'importance d'investir dans l'apprentissage et le développement des compétences des adultes, et de leurs avantages pour la

société. Chaque province et chaque territoire accorde un financement substantiel à l'apprentissage et au développement des compétences des adultes, dans le cadre de leurs dépenses totales en matière d'éducation. Il n'y a toutefois pas d'indicateur budgétaire commun qui permette de calculer les dépenses totales en la matière à l'échelle pancanadienne. Il est encore plus difficile d'évaluer le financement total des programmes d'alphabétisation des adultes.

Programmes et participation

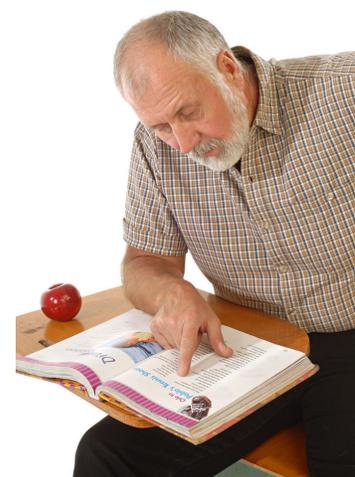
La nature des possibilités offertes au chapitre de l'apprentissage et du développement des compétences des adultes varie selon la province ou le territoire, les secteurs et les collectivités, en fonction des besoins particuliers des populations. Il s'agit de programmes de compétences de base et de programmes d'apprentissage pour adultes, d'acquisition de connaissances de base, de français ou d'anglais langue seconde ou additionnelles, de programmes communautaires ou bénévoles d'alphabétisation des adultes, d'éducation et de formation professionnelle, de stages d'apprentissage, d'apprentissage en milieu de travail et d'apprentissage de la main-d'œuvre.

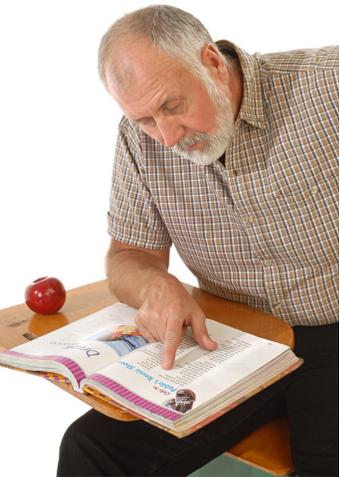
Presque toutes les provinces et tous les territoires recourent aux technologies de l'information et des communications pour au moins une partie de ces programmes. Par ailleurs, la plupart des instances offrent ces programmes dans les deux langues officielles du Canada; les autres ne les offrent qu'en anglais.

La plupart des provinces et des territoires travaillent à partir de prévisions de l'offre et de la demande en ce qui concerne les programmes d'apprentissage et de développement des compétences des adultes, bien qu'il s'agisse parfois de mesures officieuses comme la longueur des listes d'attente.

En matière d'apprentissage et de développement des compétences des adultes, la plupart des provinces et des territoires se sont dotés de politiques qui visent des groupes d'apprenantes et apprenants particuliers. Tous comprennent les jeunes, les apprenantes et apprenants autochtones, les chômeuses et chômeurs et les personnes handicapées. La majorité vise les immigrantes et immigrants.

La rédaction du matériel didactique pour l'éducation des adultes suit des voies différentes selon la province ou le territoire. La plupart des provinces et des territoires font le suivi de l'information au niveau des apprenantes et apprenants et collectent des données sur les résultats de l'apprentissage.





Assurance de la qualité

L'assurance de la qualité gagne en importance à mesure que le paysage des fournisseurs de services d'éducation et de formation du Canada se diversifie. Chaque province et chaque territoire a son processus et ses critères d'évaluation propres en matière d'assurance de la qualité. Le perfectionnement professionnel continu est aussi offert dans toutes les provinces et tous les territoires, par l'entremise des établissements d'enseignement postsecondaire. La plupart des instances offrent le perfectionnement professionnel aussi par l'entremise de leur ministère de l'Éducation ou de conseils ou commissions scolaires et d'organismes non gouvernementaux.

Évaluation des progrès

Divers indicateurs à travers le Canada servent pour faire le suivi et évaluer les programmes d'apprentissage et de développement des compétences des adultes. Des enquêtes internationales, comme l'Enquête sur la littératie et les compétences des adultes (ELCA) de 2003 et le [Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes](#) (PEICA) à venir, de l'OCDE, procurent une évaluation du niveau des compétences des adultes fondée sur la population. La plupart des provinces et des territoires utilisent des données administratives sur les inscriptions et la participation qui viennent des fournisseurs de services. Certains recourent aussi aux données du recensement pancanadien et à l'évaluation directe.

La plupart des provinces et des territoires font état de difficultés diverses pour ce qui est de recueillir des données sur l'apprentissage des adultes, allant de l'indisponibilité des données (surtout dans le cas des initiatives qui ne sont pas financées par les fonds publics) au manque de cohérence entre les rapports, en passant par l'absence de normes uniformes.

La plupart des gouvernements ont commandé des études pour guider l'élaboration des politiques en matière d'apprentissage et de développement des compétences des adultes ainsi que la conception et l'application des programmes.

Seuls quelques provinces et territoires ont des données sur la rémunération approximative des éducatrices/éducateurs ou des animatrices/animateurs de programmes d'apprentissage et de développement des compétences des adultes ou de programmes d'alphabétisation spécialement destinés aux adultes.

MAINTIEN DE L'ENGAGEMENT DU CANADA ENVERS LES PRIORITÉS DE L'UNESCO

Suivi de CONFINTEA VI

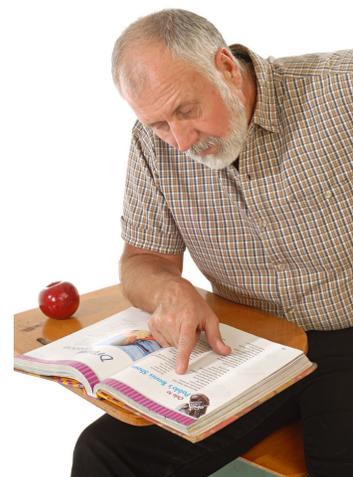
Depuis 2009, la Semaine internationale des apprenants adultes (SIAA) au Canada est consacrée au suivi de CONFINTEA VI, avec la coopération de la CCU. Chaque année, des partenaires examinent ensemble les recommandations du *Cadre d'action de Belém* qui présentent des difficultés particulières et choisissent de se concentrer sur un thème particulier, afin de favoriser les activités d'échange et de promotion sur la mesure prise au Canada qui pourrait encourager les autres à surmonter ces mêmes difficultés.

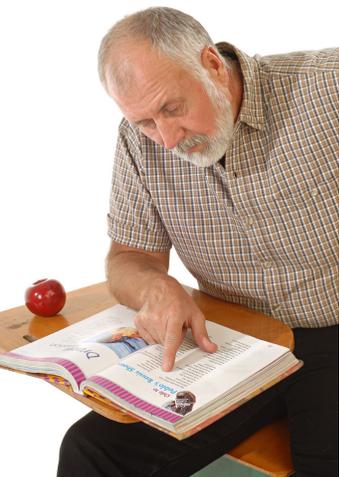
Ces partenaires sont entre autres des organisations représentant les peuples autochtones, des francophones, des personnes handicapées, des immigrantes et immigrants, des personnes vivant dans des collectivités éloignées ou isolées, des personnes âgées ainsi que des représentantes et représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Chaque année, un intérêt grandissant pour la SIAA est constaté, avec une participation de plus en plus importante des gouvernements provinciaux et des autres partenaires. Depuis CONFINTEA VI en décembre 2009, un certain nombre de nouvelles initiatives ont été entreprises partout au Canada. De nouvelles politiques d'éducation et d'alphabétisation des adultes ont été élaborées en Alberta, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. Les Territoires du Nord-Ouest ont instauré l'*Aboriginal Languages Plan* (plan d'action pour les langues autochtones) [<http://www.ece.gov.nt.ca/>].

Quelques instances ont conçu des initiatives de formation en milieu de travail ou de formation de la main-d'œuvre, ainsi que de nouveaux programmes et de nouvelles ressources pour améliorer la qualité des possibilités d'apprentissage et leur accessibilité. Le gouvernement du Canada explore des moyens nouveaux et novateurs de financer des projets pour combler les lacunes relativement à l'alphabétisation et aux compétences essentielles des adultes du Canada.

Depuis l'examen à mi-parcours de la DNUA, des centaines d'activités et d'initiatives ont été mises en œuvre au Canada pour hausser le niveau d'alphabétisation de la population canadienne. Il faut souligner en particulier que l'ensemble des 13 provinces et territoires du Canada a instauré ou s'emploie à élaborer des politiques d'alphabétisation.





Deux activités très importantes ont lieu chaque année au Canada afin de promouvoir l'importance de l'alphabétisation : la remise du Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération et la Journée internationale de l'alphabétisation. Ces activités viennent s'ajouter aux nombreux prix et événements proposés au niveau local pour sensibiliser les gens à l'importance de l'alphabétisation.

Les provinces et les territoires du Canada continuent de mettre en place, à l'échelle des systèmes, des stratégies d'acquisition et de maintien des compétences en alphabétisation, notamment les compétences qui peuvent permettre aux adultes d'accéder à des programmes d'apprentissage supplémentaires et à de meilleurs emplois, et de contribuer au développement social et économique de leurs collectivités.

Activités mises en œuvre depuis l'examen à mi-parcours de la DNUA, en 2006

Des centaines d'activités et d'initiatives ont été mises en œuvre au Canada depuis l'examen à mi-parcours de la DNUA, pour hausser le niveau d'alphabétisation de la population canadienne.

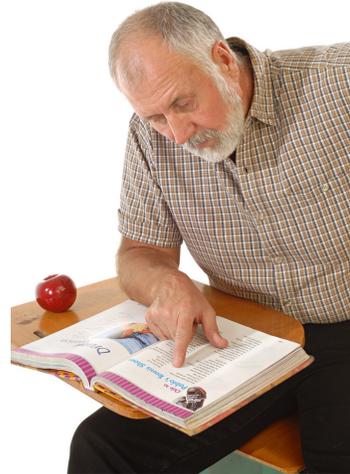
Difficultés persistantes

Les efforts déployés pour rehausser l'alphabétisation et les compétences essentielles des adultes au Canada sont ralentis par plusieurs difficultés. Les provinces et les territoires soulignent en particulier celles-ci :

- évaluation et données;
- apprentissage non formel, attestations et titres de compétences;
- coordination de l'exécution des programmes;
- financement;
- insuffisance de moyens;
- méthodes d'apprentissage, modèles de prestation, outils et ressources;
- partenariats et mobilisation de la population;
- programmes adaptés sur le plan culturel;
- augmentation de l'accessibilité;
- recrutement des apprenantes et apprenants.

Perspective

Les instances du Canada sont optimistes quant à la perspective de poursuivre les efforts en alphabétisation après 2013. Dans beaucoup d'instances, les gouvernements se déclarent déterminés à maintenir le soutien des initiatives en alphabétisation. Plusieurs instances sont en train d'élaborer ou de mettre en pratique de nouveaux plans et cadres stratégiques exhaustifs d'alphabétisation des adultes et certaines font état de progrès dans la collecte de données normalisées. De plus, quelques instances s'emploient à créer des moyens d'atteindre un plus grand nombre de personnes qui ont quitté le réseau d'éducation depuis le plus longtemps, pour augmenter le nombre de diplômées et diplômés et mieux répondre aux besoins des personnes les moins scolarisées.





1. LE CONTEXTE DE LA RÉPONSE DU CANADA

1.1. Nature de ce rapport

Les États membres de l'UNESCO ont été priés de rédiger des rapports sur la progression de l'apprentissage des adultes depuis 2009 (CONFINTEA VI), et sur l'alphabétisation depuis 2006. Ces rapports fournissent des renseignements en vue du prochain *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes* (GRALE). Le présent rapport porte sur les progrès faits sur le plan des politiques, de la gouvernance, du financement, de la participation et de la qualité en matière d'éducation et d'alphabétisation des adultes.

Pour la préparation de ce document, l'UNESCO a fourni des lignes directrices détaillées sous forme de modèle aux fins d'informations sur huit thèmes :

1. Définitions et collecte de données sur l'apprentissage et l'éducation des adultes;
2. Politique : engagement des politiques en faveur de l'éducation et de l'alphabétisation des adultes;
3. Gouvernance : gouvernance et coopération pour l'éducation et l'alphabétisation des adultes;
4. Financement : investissements dans l'éducation et l'alphabétisation des adultes;
5. Participation : accès et participation des jeunes et des adultes aux programmes d'éducation et d'alphabétisation;
6. Qualité : assurance de la qualité;
7. Suivi de CONFINTEA VI : activités complémentaires;
8. La Décennie des Nations unies pour l'alphabétisation (2003-2012) : activités spécifiques engagées dans ce cadre après l'examen à mi-parcours de la DNUA en 2006.

Afin de présenter clairement le sujet complexe de l'éducation et de l'alphabétisation des adultes, diverses sources ont été mises à profit pour compiler le présent rapport, y compris des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, pour dresser un état des lieux exhaustif de la situation de l'éducation des adultes au Canada qui complète les deux rapports déposés précédemment par le Canada, soit [*Évolution de l'éducation et des apprentissages des adultes – Rapport du Canada*](#) (2008) et [*Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation 2003-2012 – Rapport d'étape du Canada 2004-2006*](#) (2007).



Le présent rapport d'étape décrit les activités d'apprentissage et de développement des compétences des adultes au Canada. Il est structuré en fonction des questions posées dans le modèle fourni par l'UNESCO et décrit précisément les efforts déployés au Canada en matière d'alphabétisation, dans chacun des champs d'action traités.

Le présent rapport a été rédigé conjointement par les ministères responsables de l'éducation des provinces et des territoires du Canada, par l'entremise de leur organisme intergouvernemental, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]; par le gouvernement du Canada, représenté par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC); et par la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU). Le CMEC a dirigé le travail et compilé les textes.

1.2. Engagement du Canada à l'égard des priorités de l'UNESCO en matière d'éducation et d'alphabétisation des adultes

1.2.1. CONFINTEA

La Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) a eu lieu à Belém, au Brésil, en décembre 2009. Elle avait pour buts de mobiliser à nouveau les efforts à l'échelle internationale au profit de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, de combler les écarts entre, d'une part, les perspectives et les discours et, d'autre part, l'absence de politiques systématiques efficaces et de conditions propices à l'éducation et à l'apprentissage des adultes.

Le Canada a commencé dès 2008 à préparer CONFINTEA VI, en publiant un rapport sur l'évolution de l'apprentissage et de l'éducation des adultes et en participant à la Conférence régionale préparatoire à CONFINTEA VI pour l'Europe et l'Amérique du Nord, afin d'alimenter les discussions de CONFINTEA VI.

CONFINTEA VI a aussi bénéficié de la publication du tout premier *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE)*. Fondé sur les rapports nationaux des 154 États membres, le *GRALE* a analysé les tendances, déterminé les principales difficultés et les pratiques exemplaires et recommandé des mesures pour améliorer substantiellement la portée de l'éducation et de l'apprentissage des adultes.

Le *Cadre d'action de Belém*, document final de CONFINTEA VI inspiré de tout ce travail, a été adopté par les États membres, y compris le Canada,



le 4 décembre 2009. Il contient des recommandations sur l’alphabétisation des adultes, les politiques, la gouvernance, le financement, la participation, l’inclusion, l’équité, la qualité et le suivi des progrès en regard de ces recommandations. La préparation du présent rapport concrétise l’engagement pris à Belém de faire le suivi de ces progrès.

1.2.2. Décennie des Nations Unies pour l’alphabétisation

L’Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie des Nations Unies pour l’alphabétisation (DNUA) en décembre 2001. Selon l’UNESCO, l’objectif de la DNUA est d’appuyer l’éducation pour tous, notamment pour les quelque 774 millions d’adultes et 72 millions d’enfants analphabètes, qui ne sont pas scolarisés et qui n’ont pas accès à des activités d’apprentissage.

La DNUA, qui a commencé en 2003 et se terminera en 2012, repose sur le concept global de l’alphabétisation comme fondement de l’apprentissage à vie. À titre d’organisme responsable de la DNUA, l’UNESCO a prié les États membres, dont le Canada, de rendre compte des progrès de la mise en œuvre de programmes et de plans d’action en alphabétisation.

Le premier rapport du Canada, intitulé [*Décennie des Nations Unies pour l’alphabétisation 2003-2012 – Rapport d’étape du Canada 2004-2006*](#), a été préparé par le CMEC, avec l’appui de RHDCC et de la CCU. Il porte sur les politiques, les programmes, le renforcement des capacités, la recherche, la participation des collectivités, le suivi et l’évaluation. Il détaille le travail des gouvernements provinciaux et territoriaux; du gouvernement du Canada; et des parties intéressées du secteur de l’éducation, du secteur communautaire et du secteur bénévole en matière de littératie et d’alphabétisation, à l’égard des enfants, des jeunes, des familles, des adultes et des milieux de travail.

Comme il est dit plus haut, le présent rapport est le rapport final du Canada pour la DNUA 2012.

1.3. Définir l’éducation et l’alphabétisation des adultes au Canada

1.3.1. Apprentissage et développement des compétences des adultes

Le [*Rapport mondial sur l’apprentissage et l’éducation des adultes*](#) de 2009 a donné une leçon étonnante : la terminologie et les concepts courants ne sont pas compris de la même manière dans tous les pays, ni même d’une région ou d’un endroit à l’autre. Pour uniformiser la compréhension des concepts dans le modèle fourni pour le rapport actuel, l’UNESCO a donc défini les termes fondamentaux.



Définitions des termes fondamentaux de l'UNESCO

Éducation et apprentissage des adultes

L'apprentissage des adultes englobe « à la fois l'éducation formelle et l'éducation permanente, l'éducation non formelle et toute la gamme des possibilités d'apprentissage informel et occasionnel existant dans une société éducative multiculturelle, où les démarches fondées sur la théorie et sur la pratique ont leur place¹. »

Éducation des jeunes et des adultes

L'éducation des adultes touche les « personnes considérées comme adultes par la société dont elles font partie² ». Toutefois, des « facteurs culturels et sociaux ont un impact considérable sur la division du cours de la vie des êtres humains en étapes et phases liées à un âge. Ces phases varient fortement dans le temps et l'espace. [...] En particulier dans le cas d'un paradigme d'apprentissage tout au long de la vie, il est de plus en plus inutile de faire des distinctions marquées entre "l'éducation des jeunes" et "l'éducation des adultes"³ ».

Éducation et formation des adultes

« [...] l'expression "éducation des adultes" désigne l'ensemble des processus organisés d'éducation, quels qu'en soient le contenu, le niveau et la méthode, qu'ils soient formels ou non formels, qu'ils prolongent ou remplacent l'éducation initiale dispensée dans les établissements scolaires et universitaires et sous forme d'apprentissage professionnel, grâce auxquels des personnes considérées comme adultes par la société dont elles font partie, développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances, améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou leur donnent une nouvelle orientation, et font évoluer leurs attitudes ou leur comportement dans la double perspective d'un épanouissement intégral de l'homme et d'une participation à un développement socio-économique et culturel équilibré et indépendant; l'éducation des adultes ne peut toutefois être seulement considérée en elle-même; il s'agit d'un sous-ensemble intégré dans un projet global d'éducation permanente [...]»⁴ »

1 Institut de l'UNESCO pour l'éducation, *La Déclaration de Hambourg. L'agenda pour l'avenir*. Document présenté à la Cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA V), Hambourg, 1997. Consultable à l'adresse <http://www.unesco.org/education/uie/confintea/pdf/con5fra.pdf>.

2 UNESCO, *Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes, Actes de la Conférence générale, dix-neuvième session*, p. 2, Nairobi, 1976. Consultable à l'adresse http://www.unesco.org/education/pdf/NAIROB_F.PDF.

3 Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes*, p. 12 et 14, 2009. Consultable à l'adresse http://www.unesco.org/fileadmin/MULTIMEDIA/INSTITUTES/UIIL/confintea/pdf/GRALE/grale_fr.pdf

4 UNESCO, *op. cit.*, p. 2, 1976.



Ces définitions de l'UNESCO procurent la base commune à partir de laquelle les 13 provinces et territoires du Canada ont pu établir et opérationnaliser le cadre de travail et les définitions de l'éducation et de l'alphabétisation des adultes dans leurs efforts visant à fournir à tous des possibilités d'apprentissage de qualité. Il n'y a pas de définition officielle de l'éducation ni de l'alphabétisation des adultes au Canada. En revanche, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont convenu d'une vision commune à l'échelle pancanadienne du concept d'apprentissage à vie, qui est énoncée dans la déclaration intitulée *L'Éducation au Canada – Horizon 2020*. Au Canada, on reconnaît de façon formelle le lien entre une population instruite, une société ouverte, égalitaire et progressiste et une économie prospère, basée sur le savoir.

Les quatre piliers de l'apprentissage tout au long de la vie au Canada

Apprentissage et développement de la petite enfance : Tous les enfants doivent avoir accès à une éducation préscolaire de haute qualité afin de veiller à ce qu'ils soient disposés à apprendre dès leur entrée à l'école.

Systèmes scolaires primaires et secondaires : Tous les enfants inscrits dans nos systèmes scolaires du primaire au secondaire méritent un enseignement et des possibilités d'apprentissage inclusifs, leur permettant d'acquérir des compétences de calibre mondial en littératie, en numératie et en sciences.

Enseignement postsecondaire : Le Canada doit accroître le nombre d'étudiantes et étudiants qui suivent des études postsecondaires grâce au renforcement de la qualité et de l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire.

Apprentissage et développement des compétences des adultes : Le Canada doit développer un système accessible, diversifié et intégré pour l'apprentissage et le développement des compétences des adultes qui permette de satisfaire aux besoins des Canadiennes et Canadiens en matière de formation.

C'est la notion d'apprentissage et de développement des compétences des adultes, quatrième pilier de l'apprentissage à vie, qui est reprise dans le présent rapport, au sens de l'ensemble des formes d'éducation et d'apprentissage des adultes hors du cadre officiel de l'éducation postsecondaire.



1.3.2. Littératie et alphabétisation

La littératie et l'alphabétisation englobent l'ensemble du développement individuel qui mène à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. L'acquisition et le développement de compétences en littératie et en alphabétisation font partie de la vie quotidienne, à la maison, à l'école, au travail et dans la collectivité. Toute démarche de littératie et d'alphabétisation doit tenir compte de cette vision des choses. Au Canada, la littératie et l'alphabétisation sont incluses dans le contexte des quatre piliers de l'apprentissage à vie, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, et ne concernent pas un groupe d'âge précis. C'est dans ce contexte que certaines provinces et certains territoires ont choisi une démarche intégrée, collaborative et coordonnée pour rehausser le niveau de littératie et d'alphabétisation.

Les provinces et les territoires utilisent plusieurs définitions internationales, officiellement ou non, pour orienter l'élaboration de politiques et de programmes.

Concepts d'alphabétisation utilisés au Canada

L'alphabétisation est « la capacité d'identifier, de comprendre, d'interpréter, de créer, de communiquer et de calculer, en utilisant des informations imprimées et écrites associées à divers contextes. L'alphabétisme consiste en un continuum d'apprentissage qui permet aux individus d'atteindre leurs buts, de développer leurs connaissances et leur potentiel et de participer pleinement à la communauté et à la société en général⁵ ».

L'alphabétisation, c'est aussi « l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités⁶ ».

5 M. Richmond, C. Robinson et M. Sachs-Israel, *Le défi mondial de l'alphabétisation*, UNESCO, 2008. Consultable à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001631/163170f.pdf>

6 *Ibid.*



Les rapports sur les progrès accomplis au Canada pendant la DNUA concernent évidemment plus que l'apprentissage et le développement des compétences des adultes, et englobent les premiers apprentissages et l'éducation primaire et secondaire. Aux fins du présent rapport, toutefois, le compte rendu des activités sera essentiellement axé sur les initiatives en alphabétisation des adultes.

Pour bien situer l'alphabétisation en contexte aux fins de l'élaboration de programmes en milieu de travail, le gouvernement du Canada et d'autres organismes pancanadiens et internationaux ont déterminé et validé des [compétences essentielles](#) en milieu de travail. Il s'agit de compétences mises en œuvre dans presque tous les emplois, quoiqu'à des degrés de complexité différents. C'est sur ces compétences que se fonde l'apprentissage de toutes les autres compétences, et ce sont elles qui permettent aux gens d'évoluer avec leurs tâches et de s'adapter au changement du milieu de travail.



Neuf compétences essentielles

1. La lecture consiste à lire des phrases ou des paragraphes. Elle consiste habituellement à lire des notes, des lettres, des notes de service, des manuels, des spécifications, des règlements, des livres, des rapports ou des revues spécialisées.
2. La rédaction comprend la rédaction de textes et l'inscription d'information dans un document (p. ex., un formulaire) et la rédaction sur un support autre que le papier (p. ex., la saisie de texte sur un clavier d'ordinateur).
3. L'utilisation de documents désigne les tâches qui supposent le recours à une diversité de modes de présentation de l'information où les mots, nombres, icônes et autres symboles visuels (p. ex. ligne, couleur, forme) prennent un sens particulier en fonction de leur disposition. Les graphiques, les listes, les tableaux, les plans, les schémas, les dessins, les enseignes et les étiquettes sont des exemples de documents dont on se sert dans le monde du travail.
4. Le calcul correspond à l'utilisation des nombres au travail et à la nécessité de penser en termes quantitatifs dans l'exécution de tâches.
5. L'informatique est utilisée de manières variées et plus ou moins complexes selon le groupe professionnel.
6. La capacité de raisonnement est divisée en six différentes fonctions cognitives connectées et interdépendantes : la résolution de problèmes, la prise de décisions, la pensée critique, la planification et l'organisation du travail, l'utilisation particulière de la mémoire et la recherche de renseignements.
7. La communication orale concerne essentiellement l'utilisation de la parole pour exprimer ou échanger des pensées ou des renseignements dans le cadre du travail.
8. La catégorie « travail d'équipe » consiste à déterminer dans quelle mesure un employé doit travailler avec les autres dans l'exécution de ses tâches.
9. La section consacrée à la formation continue examine l'obligation de participer à un processus permanent d'acquisition de compétences et de connaissances.

Pour de plus amples renseignements, voir le site :

<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/ACE/definitions/definitions.shtml>



1.4. Contexte démographique

Le Recensement de 2011 évaluait la population du Canada à 33 476 688 personnes, soit une augmentation de 5,9 p. 100 par rapport à 2006. La migration internationale nette représente deux tiers de cette croissance. Près de 80 p. 100 de la population du Canada vit dans les régions métropolitaines, dont les trois plus grandes, soit Toronto, Montréal et Vancouver, accueillent 35 p. 100 de la population du pays.

1.4.1. Langues officielles

Le Canada a deux langues officielles : le français et l'anglais. Le Recensement de 2006 avait permis de dénombrer plus de 18 millions d'anglophones et près de sept millions de francophones. Le Recensement de 2006 approfondissait la question de l'utilisation des deux langues officielles du Canada. Plus de 57 p. 100 de la population ont dit avoir l'anglais comme langue première. Le pourcentage de celles et ceux qui ont le français comme langue première diminue de façon constante : il était de 21,8 p. 100 en 2006, contre 22,6 p. 100 en 2001 et 23,3 p. 100 en 1996. Un autre groupe, d'environ 0,5 p. 100, a dit avoir le français comme langue première, mais parler aussi l'anglais ou une autre langue.

La grande majorité des francophones du Canada vivent au Québec, où 79 p. 100 de la population disent avoir le français comme langue première. Au Nouveau-Brunswick, seule province du Canada officiellement bilingue, le pourcentage de francophones est aussi élevé : plus de 32 p. 100 disent avoir le français comme langue première. Hors du Québec, les francophones sont minoritaires, ce qui présente des difficultés particulières sur les plans linguistique et culturel.

1.4.2. Population autochtone

Au Recensement de 2006, 1 172 790 Canadiennes et Canadiens se sont identifiés membres d'un groupe autochtone, c'est-à-dire des Premières Nations et des communautés métisses et inuites. La croissance de la population autochtone se fait à une cadence beaucoup plus rapide que celle de la population non autochtone et est composée presque à la moitié (48 p. 100) d'enfants et de jeunes de moins de 24 ans, comparativement à la population non autochtone, qui en compte 31 p. 100.



1.4.3. Immigration et diversité

Le Recensement de 2006 faisait état de plus de six millions de personnes au Canada nées à l'étranger, soit près de 20 p. 100 de la population. Depuis le recensement précédent, les nouvelles immigrantes et nouveaux immigrants de fraîche date les plus nombreux sont ceux nés en Asie, soit plus de 58 p. 100. Les Canadiennes et Canadiens indiquent plus de 200 langues différentes comme langue première, et celles et ceux qui n'ont ni le français ni l'anglais comme langue première représentent 20 p. 100 de la population. Il s'agit entre autres de langues depuis longtemps associées à l'immigration au Canada, comme l'allemand, l'italien, l'ukrainien, le néerlandais et le polonais. De 2001 à 2006, ce sont les groupes linguistiques de l'Asie et du Moyen-Orient, y compris les langues chinoises, le pendjabi, l'arabe, l'ourdou, le tagalog et le tamil, qui ont présenté les plus fortes augmentations.

Tous les paliers de gouvernement, de même que la société civile, prennent des mesures pour que la population du Canada, qui vieillit et se diversifie, reste très qualifiée, afin d'assurer une démocratie saine, de préserver le bien-être des personnes et de conserver une main-d'œuvre concurrentielle dans une économie mondiale.

1.5. L'éducation au Canada

Au Canada, la *Loi constitutionnelle de 1867* confère aux provinces une compétence exclusive en matière d'éducation; le gouvernement fédéral délègue aux territoires des responsabilités comparables. Il n'y a donc pas de ministère fédéral de l'Éducation ni d'approche pancanadienne unique de l'éducation des adultes. En revanche, les provinces et les territoires collaborent grâce au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], un organisme intergouvernemental fondé en 1967 par les ministres responsables de l'éducation des provinces, qui cherchent ainsi à mettre en commun l'information sur les orientations de leurs lois, de leurs politiques et de leurs programmes respectifs.

Le CMEC donne aux ministres de l'Éducation du Canada une voix collective et leur permet d'exercer leur leadership en éducation aux échelons pancanadien et international. L'organisme aide les instances à assumer la compétence constitutionnelle qui leur est conférée au chapitre de l'éducation.



Il y a certes beaucoup de similarités entre les systèmes d'éducation des provinces et des territoires du Canada, mais il y a aussi des différences substantielles qui reflètent la géographie, l'histoire, la culture et les besoins particuliers selon les populations desservies. Le caractère exhaustif, la diversité et la grande accessibilité des systèmes d'éducation attestent la conviction largement répandue au Canada selon laquelle l'éducation est très importante. Pour de plus amples renseignements sur les systèmes d'éducation au Canada, veuillez consulter le document intitulé *L'éducation au Canada : une vue d'ensemble*, à <http://www.cmec.ca/298/L-education-au-Canada--une-vue-d-ensemble/index.html>.

Même s'il n'existe pas de ministère fédéral responsable de l'éducation, il y a un lien entre le soutien et le financement accordés par le gouvernement du Canada à l'apprentissage et au développement des compétences des adultes et l'intérêt qu'il a à assurer le bon fonctionnement du marché du travail. Le gouvernement du Canada joue un rôle de premier plan dans le soutien axé sur le marché du travail qu'il accorde à l'enseignement postsecondaire, à l'apprentissage des adultes et au développement des compétences. Le gouvernement du Canada est également responsable de l'éducation des Autochtones pour les populations des Premières nations qui vivent en réserve. Cette éducation est assurée par des écoles financées par le gouvernement fédéral et gérées par les bandes. Le gouvernement du Canada met l'accent sur les mesures visant à renforcer la participation au marché du travail canadien des personnes au chômage et des groupes sous-représentés (personnes handicapées, peuple autochtone, travailleuses et travailleurs âgés et jeunes), grâce au renouvellement et à la mise en œuvre de programmes destinés à répondre à leurs besoins d'apprentissage et de formation et à la poursuite de son travail de recherche et d'élaboration de politiques publiques. Ce travail est entrepris en collaboration avec les principaux partenaires et les principales parties intéressées.

Les systèmes d'éducation du Canada se classent parmi les meilleurs au monde. Ils procurent d'excellentes possibilités d'apprentissage et les compétences dont les Canadiennes et Canadiens ont besoin pour entrer sur le marché du travail, réussir, s'épanouir et contribuer à une solide démocratie.

Les systèmes d'éducation au Canada tiennent compte des besoins de différentes populations et de différents groupes d'âge. Les provinces et les territoires ont des programmes éducatifs à différents niveaux qui répondent spécifiquement aux besoins de populations cibles, comme on le voit dans les descriptions du présent rapport. Dans le contexte du Canada, l'apprentissage et le développement des compétences des adultes sont considérés comme étant essentiels pour que l'ensemble des habitantes et habitants puissent participer à l'économie basée sur le savoir au Canada.





2. SYSTÈMES D'APPRENTISSAGE ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES ADULTES AU CANADA

La présente section du rapport décrit les initiatives des instances du Canada en matière d'apprentissage et de développement des compétences des adultes. Il répond aux questions du *GRALE* tout en donnant un aperçu des initiatives clés en alphabétisation des adultes dans le cadre du rapport final du Canada sur les activités liées à la DNUA.

2.1. Politiques

Chaque province et chaque territoire du Canada a ses propres stratégies, politiques et lois sur l'apprentissage et le développement des compétences des adultes, le tout relevant de leurs ministères responsables de l'éducation.

L'une des sources de renseignements les plus exhaustives sur les politiques et les lois de chaque province et de chaque territoire en ce qui concerne l'apprentissage et le développement des compétences des adultes est le rapport publié par le CMEC en 2005 intitulé [*Élaboration d'un cadre stratégique pour l'éducation des adultes : terminologie, typologie et meilleures pratiques*](#). Cette information a été mise à jour pour le rapport du Canada de 2008 pour CONFINTEA VI. Depuis, un certain nombre de provinces et de territoires ont adopté d'autres politiques et stratégies. Notamment, deux provinces ont adopté de nouvelles lois liées à l'apprentissage des adultes : la [*Loi sur l'apprentissage des adultes*](#), adoptée en décembre 2010 en Nouvelle-Écosse pour consolider les normes qui régissent les programmes d'apprentissage des adultes dans la province, la [*Loi sur l'alphabétisation des adultes*](#), entrée en vigueur en 2009 au Manitoba, et la [*Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire*](#), adoptée en 2010 dans cette même province.

Au Canada, les politiques sur l'apprentissage et le développement des compétences des adultes sont souvent liées aux stratégies des provinces et des territoires, aux stratégies entre les ministères, aux stratégies de réduction de la pauvreté ou aux stratégies de développement de compétences particulières.

À titre d'exemple, le *BC Jobs Plan* (plan pour l'emploi de la Colombie-Britannique) est une nouvelle stratégie provinciale pour le marché du travail qui vise à constituer une main-d'œuvre hautement qualifiée et capable de faire face à la concurrence internationale. Le Québec a adopté, en juin 2011, une série de



mesures visant l'adéquation formation-emploi. La [Stratégie de formation axée sur les compétences générales et les métiers](#) du Yukon est un outil qui doit servir à planifier à long terme une réponse aux besoins actuels et futurs en matière de formation. Elle complète et appuie les autres stratégies du Cadre de référence concernant la main-d'œuvre au Yukon.

L'Alberta a élaboré une nouvelle politique sur l'apprentissage en ligne et assure une meilleure reconnaissance des diplômés d'études des professionnelles et professionnels formés à l'étranger, par l'entremise de rencontres avec les organismes de réglementation de l'Alberta et de l'offre de meilleurs services d'évaluation pour les individus.

Le gouvernement du Canada considère qu'il est prioritaire de s'assurer que le Canada dispose de la main-d'œuvre la plus instruite, la plus qualifiée et la plus souple au monde.

Le gouvernement du Canada a des partenariats avec les employeurs, les provinces et les territoires en vue d'aider les Canadiennes et Canadiens à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour connaître la réussite sur le marché du travail. Les priorités actuelles comprennent la mise à jour des principaux volets de la méthodologie sur les compétences essentielles, la poursuite de la collaboration avec le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA) en vue d'explorer la création d'un cadre de normes de rendement professionnel pour les métiers du Sceau rouge et le renforcement de la reconnaissance au Canada des diplômes d'études obtenus à l'étranger grâce à la mise en œuvre et à la négociation de partenariats pour des professions ciblées dans le cadre d'ententes de la [Reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger](#). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le [Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger](#).

En plus de ces politiques, les divers gouvernements du Canada ont aussi mis en œuvre un certain nombre de politiques d'alphabétisation pour améliorer la coordination, la création de programmes et les résultats des initiatives en la matière.

Les stratégies d'amélioration de l'alphabétisation des adultes viennent en tête des programmes stratégiques et sont axées sur l'amélioration de l'accessibilité et l'optimisation des possibilités d'apprentissage. Depuis 2006, quatre instances appliquent une politique d'alphabétisation exhaustive :



- en Alberta, [Littératie vivante : Un cadre de littératie pour une économie de nouvelle génération en Alberta](#) (2009);
- au Nouveau-Brunswick, [Travailler ensemble à l’alphabétisation des adultes : Stratégie d’alphabétisation des adultes du Nouveau-Brunswick](#) (2009);
- dans les Territoires du Nord-Ouest, [Towards Literacy: a Strategy Framework – 2008-2018](#) (sur la voie de l’alphabétisation : stratégie 2008-2018);
- au Manitoba, la [Stratégie visant l’alphabétisation des adultes](#) (2009).

Des progrès ont aussi été faits en ce qui a trait à l’élaboration de stratégies exhaustives au chapitre de l’alphabétisation des adultes à Terre-Neuve-et-Labrador, en Saskatchewan, à l’Île-du-Prince-Édouard et au Nunavut. En Saskatchewan, deux ministères sont en train de collaborer à l’élaboration d’un cadre provincial pour l’alphabétisation, qui définira les possibilités de coopération avec les autres ministères. Le cadre est à l’état de version provisoire. Cette collaboration reflète le fait que les politiques, programmes et services qui influent sur l’alphabétisation concernent plusieurs domaines de l’administration publique et exigent donc une démarche coordonnée.

De même, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador recourt à des partenariats entre ministères et secteurs d’activité divers pour concevoir des initiatives destinées à sensibiliser la population à l’importance de l’alphabétisation; à rendre les programmes et les services d’alphabétisation plus accessibles; à donner un contexte propice à des pratiques efficaces; et à stimuler la participation des adultes aux activités d’alphabétisation. Le cadre d’alphabétisation du Nunavut guide l’engagement et la collaboration de l’élaboration de la stratégie d’alphabétisation avec les parties intéressées. Ceci a donné lieu à une participation à une conférence des aînées et aînés, de trois jours, qui a permis d’améliorer les connaissances de la philosophie traditionnelle et de l’intégrer aux discussions qui ont eu lieu sur le cadre.

L’Île-du-Prince-Édouard s’emploie à actualiser sa stratégie sur l’alphabétisation et les compétences essentielles et compte produire le résultat final d’ici deux ans.

Ces stratégies se concentrent sur la mise au point d’une approche à l’échelle de l’ensemble du système, qui tienne compte des diverses exigences et contraintes auxquelles les gens sont confrontés à différentes étapes de leur vie et des



parcours qu'ils suivent dans leurs études et leur formation pour arriver au monde du travail. Par l'entremise du système d'Emploi Ontario, la province est en train de mettre en œuvre son propre [Cadre du curriculum en littératie des adultes de l'Ontario](#), qui est conçu en vue d'améliorer la capacité qu'ont les gens de réussir la transition vers les étapes suivantes dans l'obtention d'un emploi, la poursuite de leurs études et de leur formation et l'adoption d'un mode de vie indépendant.

La Nouvelle-Écosse s'est engagée à aider plus de 500 apprenantes et apprenants d'ici trois ans, par l'entremise de l'initiative appelée *jobsHere* (travailler ici), qui vise l'amélioration de leur niveau d'alphabétisation, les encourage à obtenir le diplôme d'études secondaires et augmente leur employabilité. De plus, la Nouvelle-Écosse s'est engagée à doubler le nombre d'employeurs qui, chaque année, peuvent fournir à leur personnel une éducation adaptée et le développement des compétences de base, par l'entremise de la *Workplace Education Initiative* (initiative d'éducation en milieu de travail).

Il existe des initiatives entre les instances, dont [La littératie : une clé d'apprentissage et une voie vers la prospérité – Plan d'action 2009-2014 pour le Canada atlantique](#), conçue par le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince Édouard, par l'entremise du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF). Par cette initiative lancée en septembre 2009, les ministres membres du CAMEF s'engagent à dresser un plan d'action pour améliorer les taux d'alphabétisation au Canada atlantique.

Dans le *Plan d'action du CMEC pour la littératie et l'alphabétisation (2007)*, le CMEC a fait de l'alphabétisation une priorité du Canada. Les ministres de l'Éducation des provinces et des territoires se sont engagés à travailler de concert dans cinq domaines principaux – les politiques, les pratiques, les données probantes, la sensibilisation et l'engagement – chacun dans sa province ou son territoire, mais aussi ensemble, par l'intermédiaire du CMEC, pour rehausser les taux d'alphabétisation au Canada.

Par l'entremise du Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles (BACE), le gouvernement du Canada complète les efforts des provinces et des territoires dans le domaine de l'alphabétisation et des compétences essentielles, en collaborant avec des partenaires partout au Canada pour aider les employeurs, les praticiennes et praticiens et les formatrices et formateurs à intégrer l'alphabétisation et les compétences essentielles dans leurs programmes



de formation. Ces efforts aident les Canadiennes et Canadiens et leurs familles à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour progresser à mesure que leurs emplois évoluent et pour s'adapter aux changements. Le BACE collabore par exemple avec le Réseau Entreprises Canada d'Industrie Canada afin de se servir des infrastructures existantes pour encourager et aider les propriétaires de petites entreprises et les entrepreneurs à investir dans le développement des compétences en milieu de travail.

2.1.1. Reconnaissance de l'apprentissage informel des adultes

Plusieurs provinces et territoires ont élaboré des politiques sur la reconnaissance, la validation et la certification des apprentissages non formels. L'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA) est un processus qui aide les adultes à démontrer leurs connaissances acquises en dehors d'un apprentissage formel et à en obtenir la reconnaissance.

Dans cette optique, le *Recognition of Prior Learning Policy Framework* (cadre stratégique de reconnaissance des acquis), adopté par la Nouvelle-Écosse en novembre 2009, tient compte des compétences et connaissances acquises au fil de l'expérience ou dans des contextes non traditionnels, au travail et pendant toute la vie.

La Saskatchewan et le Manitoba ont également, dans le cadre de leurs programmes d'apprentissage et d'éducation de base pour adultes, des politiques sur la reconnaissance des acquis qui permettent d'obtenir des crédits pour des expériences d'apprentissage formel, non formel ou informel.

Les Territoires du Nord-Ouest ont récemment mis en œuvre un projet pilote de modèle de reconnaissance des acquis des adultes, grâce auquel les personnes qui y résident recevront des crédits pour leurs acquis.

Au Québec, les fondements de la reconnaissance des acquis et des compétences sont issus de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, rendue publique en 2002. Par ailleurs, les adultes peuvent se prévaloir de différents outils facilitant la reconnaissance de leurs acquis et compétences.

La politique de l'Ontario, adoptée en 2003, prévoit un processus formel d'évaluation et de reconnaissance appelé Reconnaissance des acquis pour les



élèves expérimentés, qui permet aux étudiantes et étudiants de 18 ans et plus ayant cessé de fréquenter l'école depuis au moins un an, d'obtenir jusqu'à 26 des 30 crédits nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Les acquis englobent les connaissances et les compétences acquises dans des contextes formels ou informels, hors des écoles secondaires de l'Ontario.

En Colombie-Britannique, les étudiantes et étudiants peuvent obtenir des crédits par l'entremise d'un système d'équivalences, de validation des acquis, de reconnaissance des diplômes d'études externes, de crédits pour le postsecondaire et d'études indépendantes dirigées. De plus, un certain nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique se sont aussi dotés de programmes de reconnaissance des acquis.

Le Nouveau-Brunswick n'a pas de politique officielle de reconnaissance de l'apprentissage informel, mais la province finance le *New Brunswick PLAR Action Group* (groupe d'action pour la reconnaissance des acquis au Nouveau-Brunswick), qui réunit diverses parties intéressées. Les acquis sont intégrés dans les activités des programmes des Centres communautaires d'apprentissage pour adultes, du Programme des compétences essentielles au travail et du programme de Formation communautaire sur la culture numérique, par exemple.

En 2008, *Alberta Advanced Education and Technology* (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie de l'Alberta) a publié le plan d'action *Advancing PLAR in Alberta* (promouvoir l'évaluation et la reconnaissance des acquis en Alberta). Les buts globaux de ce plan d'action sont : de soutenir un système de qualité centré sur l'apprenante ou apprenant; d'établir une culture favorable à toutes les formes d'apprentissage; de faciliter et d'améliorer les transitions de l'apprentissage et du travail; et de développer la participation et l'accès continu à la formation, en particulier pour les groupes sous-représentés.

Le site <http://www.cicic.ca/365/evaluation-et-reconnaissance-des-acquis-au-canada.canada> donne des renseignements détaillés sur la reconnaissance des acquis au Canada.

2.1.2. Politiques linguistiques

Certaines instances ont une politique sur la langue d'enseignement qui reflète la composition démographique et culturelle des populations qu'elles desservent, ce qui englobe l'anglais, le français, les langues autochtones, le braille et le langage



gestuel. Au Nouveau-Brunswick et au Québec, ces politiques sont intégrées à des lois.

2.1.3. Participation des apprenantes et apprenants adultes à l'élaboration des politiques

Les gouvernements ont beaucoup fait pour stimuler la participation directe des apprenantes et apprenants adultes aux discussions sur les politiques et les plans pour les programmes d'apprentissage et de développement des compétences des adultes. La plupart du temps, les apprenantes et apprenants adultes font part de leurs commentaires par l'entremise de consultations, de sondages ou lors de groupes de discussion, ce qui permet de recueillir des opinions et de la rétroaction sur divers aspects de l'apprentissage des adultes, depuis l'évaluation des programmes jusqu'aux politiques et aux cadres de qualité.

En Saskatchewan, les apprenantes et apprenants adultes ont participé à des groupes de discussion, ont répondu à des sondages et ont été représentés au *Saskatchewan Literacy Network Board* (conseil du réseau d'alphabétisation de la Saskatchewan) et à d'autres comités. En Nouvelle-Écosse, les apprenantes et apprenants ont participé à des consultations et à des groupes de discussion. En Ontario, ils ont été consultés dans le cadre d'une évaluation du programme Alphabétisation et formation de base (AFB) par un tiers indépendant, en 2011, en plus de participer au projet pilote du cadre du curriculum en littératie des adultes de l'Ontario. L'*Association of Adult and Continuing Education School Board Administrators* – CESBA (association des administratrices et administrateurs des conseils scolaires responsables de l'éducation des adultes et de la formation continue) de l'Ontario est un interlocuteur important qui est souvent consulté au sujet des changements apportés aux politiques et aux programmes pour adultes du secondaire.

À l'Île-du-Prince-Édouard, les apprenantes et apprenants adultes ont participé à l'élaboration de la première stratégie adoptée par cette province, en 1996, et seront appelés à faire de même lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie.

En Colombie-Britannique, au Manitoba et à Terre-Neuve-et-Labrador, les apprenantes et apprenants adultes ont aussi pris part à des consultations. Au Nouveau-Brunswick, ils ont participé à des groupes de discussion pour l'élaboration d'un cadre de qualité. De plus, aux termes du cadre de qualité, les



consultations menées auprès des apprenantes et apprenants sont considérées comme une pratique exemplaire, et sont sous la supervision des équipes de mise en œuvre. En Colombie-Britannique, le ministère de l'Enseignement postsecondaire a collaboré avec le *Aboriginal Post-Secondary Education and Training Partners Group* (groupe des partenaires de l'éducation et de la formation au postsecondaire pour les Autochtones) pour élaborer un cadre stratégique et un plan d'action sur l'éducation et la formation des Autochtones au postsecondaire. Le ministère s'est également appuyé sur les médias sociaux (Twitter et Facebook) dans le cadre de sa mise à contribution des citoyennes et citoyens. Au Québec, les apprenantes et apprenants ont notamment été appelés à se prononcer sur les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES).

2.2. Gouvernance

Au Canada, les ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation planifient, mettent en œuvre et évaluent les politiques d'apprentissage et de développement des compétences des adultes. Ils le font souvent par l'entremise de consultations ou en partenariat avec des organismes gouvernementaux d'autres secteurs, des organismes non gouvernementaux et le secteur privé. L'éventail des secteurs représentés dans les diverses instances comprend entre autres l'éducation, la santé, la culture, les services sociaux, l'emploi et l'immigration.

Les services d'apprentissage et de formation des adultes au Canada sont offerts par l'entremise d'une vaste gamme d'organismes, d'organisations et d'établissements. Les conseils et commissions scolaires, les collèges, les cégeps, les centres de formation professionnelle, les centres d'apprentissage pour adultes, les établissements postsecondaires appartenant et gérés par les Autochtones, des groupes communautaires, des groupes sans but lucratif ou bénévoles, des employeurs, des syndicats, des associations, des entreprises privées, ainsi que des groupes spéciaux servant les apprenantes et apprenants autochtones, les immigrantes et immigrants, les femmes, les personnes détenues, les personnes défavorisées ainsi que les chômeuses et chômeurs offrent tous des programmes et des services.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux, souvent en coopération avec le gouvernement fédéral, assument la plus grande part du financement de ces programmes. Les structures, les modèles de financement, les fournisseurs et les programmes varient, mais chaque instance offre aux adultes une grande diversité de possibilités d'apprentissage.



Dans chacune des 13 instances du Canada, le ou les ministères de l'Éducation sont responsables de la coordination des activités d'apprentissage et de développement des compétences des adultes entre les parties intéressées.

2.2.1. Renforcement des capacités

Chaque gouvernement provincial ou territorial favorise le renforcement des capacités des parties intéressées pour que chacune soit en mesure de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et des programmes en matière d'initiatives concernant l'apprentissage et le développement des compétences des adultes.

Les instances ont diverses méthodes pour appuyer le renforcement des capacités. Ainsi, la Colombie-Britannique élabore les politiques avec le personnel enseignant et le personnel administratif de l'éducation des adultes et finance un organisme d'alphabétisation sans but lucratif, qui contribue au renforcement des capacités des fournisseurs de services d'alphabétisation à l'échelle communautaire. Avec l'élaboration de plans d'alphabétisation pour les districts, les collectivités disposent des outils dont elles ont besoin pour mettre en évidence leurs propres besoins en alphabétisation, les possibilités qui existent et les programmes à offrir. Ce travail de planification favorise le développement des capacités à l'échelle communautaire à travers toute la province.

L'Alberta a apporté son appui à un programme de formation sur les compétences essentielles en milieu de travail par l'entremise de la création de partenariats. Ces partenariats ont pour objectif que la main-d'œuvre ait de l'assurance, soit capable d'innover et ait un niveau d'alphabétisation très élevé. Ces partenariats aideront les employées et employés de l'Alberta à acquérir les compétences essentielles dont ils ont besoin pour participer pleinement dans leur milieu de travail et contribuer à en faire un endroit hautement productif.

La Saskatchewan subventionne les collectivités afin qu'elles développent leurs capacités et trouvent des approches innovantes pour répondre à leurs besoins en matière d'alphabétisation, par l'entremise des plans d'alphabétisation communautaire faisant intervenir des partenaires du monde des affaires et de la collectivité. La Saskatchewan a aussi entrepris un projet pilote de renforcement des capacités des collectivités pour répondre aux besoins des travailleuses et travailleurs potentiels qui, avec de l'aide, pourraient rehausser leur niveau d'alphabétisation et acquérir des compétences qui favorisent leur employabilité.



Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest appuie le renforcement des capacités en offrant une formation annuelle en milieu de travail aux instructrices et instructeurs des agences de services et aux éducatrices et éducateurs qui enseignent aux adultes. De même, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse appuie le renforcement des capacités en finançant des activités de perfectionnement professionnel.

Les ententes et les plans du gouvernement du Manitoba concernant le marché du travail sont axés sur les employeurs et sur les capacités des collectivités. En outre, la table pangouvernementale de l’alphabétisation des adultes favorise la coordination et la coopération entre les divers ministères provinciaux intéressés.

Le principal dispositif dont se sert l’Ontario pour développer les capacités est de subventionner un ensemble de 28 organismes de soutien en alphabétisation, correspondant à la diversité des fournisseurs de services sur le plan culturel et linguistique et à la diversité des modes de prestation de services. En outre, l’Unité des politiques d’éducation des adultes collabore avec la CESBA et d’autres parties intéressées en vue d’élaborer et de distribuer des outils et des ressources facilitant le perfectionnement professionnel des praticiennes et praticiens des programmes permettant aux adultes d’obtenir des crédits.

Le Québec offre du perfectionnement professionnel et du soutien au personnel conseil et au personnel enseignant et de gestion dans divers domaines, dont l’implantation des nouveaux programmes d’études de la formation générale des adultes.

Le ministère de l’Innovation et de l’Enseignement supérieur de l’Île-du-Prince-Édouard contribue au renforcement des capacités en collaborant avec *SkillsPEI* (compétences Î.-P.-É.) et avec le Collège Holland à l’élaboration, à la gestion et à l’exécution des programmes d’alphabétisation et d’éducation de base destinés aux adultes.

Au Nouveau-Brunswick, la province se sert de son plan stratégique visant les compétences essentielles en milieu de travail pour accroître son champ d’action et renforcer ses capacités par l’entremise de partenariats stratégiques et du partage des responsabilités en matière de formation des compétences essentielles en milieu de travail. La province est en outre en train d’explorer d’autres modèles et stratégies de prestation de services en vue de surmonter les obstacles qui empêchent les apprenantes et apprenants adultes de participer aux programmes.



En plus de financer la *Yukon Learn Society* (société d'apprentissage du Yukon), qui fournit des services d'alphabétisation à sa population, le gouvernement du Yukon recourt à des entrepreneurs pour renforcer les capacités de planification stratégique et pour élaborer et appliquer des politiques et évaluer les programmes.

Le gouvernement du Canada procure un appui aux provinces et aux territoires pour qu'ils puissent fournir des formations innovantes de développement des compétences par l'entremise d'ententes sur le marché du travail (EMT) et d'ententes sur le développement du marché du travail (EDMT). Le gouvernement du Canada a forgé ces ententes bilatérales avec les provinces et les territoires afin de leur permettre de concevoir, d'offrir et de gérer des programmes sur les compétences et sur l'emploi. Les EDMT sont conçues en vue d'aider les individus ayant droit à l'assurance-emploi à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour retrouver du travail. Les EMT aident les personnes au chômage qui n'ont pas droit à l'assurance-emploi et les personnes qui ont un emploi, mais n'ont pas de diplôme de fin d'études secondaires ou de certificat reconnu ou qui ont un faible niveau d'alphabétisation ou de compétences essentielles à connaître la réussite sur le marché du travail.

Le gouvernement du Canada vient également en aide aux instances au moyen d'ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) et de l'Initiative ciblée pour les travailleuses et travailleurs âgés (ICTA). En vertu des EMTPH, le gouvernement du Canada offre une aide aux 10 provinces pour améliorer l'employabilité des personnes handicapées et augmenter le nombre d'emplois qui leur sont offerts. L'ICTA est une initiative à coûts partagés (70/30) qui aide les travailleuses et travailleurs âgés au chômage (normalement de 55 à 64 ans) qui habitent dans des collectivités de 250 000 habitantes et habitants ou moins et qui sont touchées par une réduction des effectifs ou des fermetures considérables, ou un taux de chômage élevé permanent, grâce à des programmes destinés à les réintégrer sur le marché du travail.

Le gouvernement du Canada développe les capacités dans le secteur de l'alphabétisation et des compétences essentielles par l'entremise du Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles (BACE).



Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles

Le BACE finance un réseau pancanadien d'organismes du secteur de l'alphabétisation et des compétences essentielles, tant au niveau pancanadien qu'au niveau provincial/territorial. Le BACE établit et maintient les capacités du réseau, lequel apporte à son tour son appui et assure un transfert de connaissances à l'échelle de l'ensemble du système de services et de programmes en alphabétisation et en compétences essentielles au Canada. Le réseau fournit également au BACE les renseignements en provenance du secteur de l'alphabétisation et des compétences essentielles qui servent à orienter les politiques et les programmes.

Le BACE organise une série de webinaires sur les questions ayant de l'importance pour le secteur de l'alphabétisation et des compétences essentielles. Ces webinaires offrent aux gens des occasions d'effectuer un apprentissage et de développer leurs capacités sur les questions importantes en alphabétisation et en compétences essentielles, tout en fournissant un lieu de dialogue sur les politiques et les plans concernant les programmes.

Le BACE offre l'occasion aux parties intéressées du secteur de l'alphabétisation et des compétences essentielles de participer à l'évaluation des programmes d'alphabétisation et de développement des compétences essentielles par l'entremise des évaluations sommatives et formatives du Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes (qui est le programme de subventions et de contributions du BACE).

En 2005, RHDCC a effectué un exercice de mobilisation des intervenantes et intervenants auprès d'employeurs de petites et moyennes entreprises afin de déterminer la meilleure façon, pour le gouvernement du Canada, de répondre à leurs besoins de développement de leurs capacités en matière d'alphabétisation et de compétences essentielles, à la fois en tant qu'employeurs et en tant que travailleuses et travailleurs (apprenantes et apprenants). Les intervenantes et



intervenants consultés ont demandé au gouvernement du Canada de mettre au point des outils qui les aideraient à « passer à l'action » dans le domaine des compétences essentielles. À la suite de cet exercice de mobilisation de 2005, le BACE a élaboré toute une gamme de structures de soutien et d'outils gratuits, conviviaux et personnalisables destinés à faciliter les investissements dans les compétences essentielles en milieu de travail ou pour le milieu de travail. Cette gamme comprend à l'heure actuelle 88 outils qui sont disponibles en ligne en accès public et sous forme imprimée.

Le gouvernement du Canada s'efforce également de développer les capacités de formation des employeurs par l'entremise de la Table ronde sur les compétences de la main-d'œuvre. Cette table ronde rassemble des dirigeantes et dirigeants de l'industrie, du monde syndical et du gouvernement, qui se chargent d'examiner les tendances clés dans le marché du travail et de mettre en évidence des approches innovantes pour faciliter le développement des compétences en milieu de travail chez les apprenantes et apprenants adultes. La table ronde se compose de représentantes et représentants de haut rang du monde des affaires, du monde syndical et des gouvernements provinciaux/territoriaux, ainsi que des ministères pertinents du gouvernement fédéral. Elle réalise la priorité du gouvernement, qui est de s'assurer que le Canada dispose de la main-d'œuvre la plus instruite, la plus qualifiée et la plus souple au monde.

2.3. Financement

Dans le cadre des engagements pris en vertu du *Cadre d'action de Belém*, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que le gouvernement fédéral du Canada reconnaissent l'importance d'investir dans l'apprentissage et le développement des compétences des adultes, et de leurs avantages pour la société.

Chaque province et chaque territoire accorde un financement substantiel à l'apprentissage et au développement des compétences des adultes, dans le cadre de leurs dépenses totales en matière d'éducation. Ces dépenses, qui couvrent l'éducation primaire, secondaire, postsecondaire et l'éducation des adultes, sont incluses dans le tableau suivant, qui montre le total des dépenses publiques consacrées à l'éducation au Canada entre 1990-1991 et 2008-2009.



**Total des dépenses publiques consacrées à l'éducation, Canada,
de 1990-1991 à 2008-2009**
(Millions de dollars courants)

1990-1991	1995-1996	2000-2001	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
46 524	55 602	63 522	77 140	84 760	87 455	92 722	95 732

Remarque : Inclut les dépenses du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux et des administrations locales.

Source : Adapté de Statistique Canada, base de données CANSIM, Tableau 385-0001 (dollars courants), version mise à jour le 27 août 2009. Mis à jour le 16 décembre 2009 (<http://www.statcan.gc.ca/pub/81-582-x/2009003/tbl/b.2.1-fra.htm>).

Comme il a été dit plus haut, l'apprentissage et le développement des compétences des adultes sont coordonnés par les ministères responsables de l'éducation et comprennent la participation d'un certain nombre d'autres secteurs. Par conséquent, les coûts de la prestation des services et des mesures prises pour rendre l'apprentissage et le développement des compétences des adultes accessibles vont au-delà du coût nécessaire pour offrir des possibilités d'apprentissage, et doivent être considérés dans le contexte des autres coûts des programmes pour adultes, y compris le remplacement du revenu, la garde des enfants et d'autres services qui permettent de surmonter les obstacles à l'apprentissage et au développement des compétences des adultes. Sous cet angle, il n'est pas possible de faire état précisément de toutes les dépenses liées à l'apprentissage et au développement des compétences des adultes.

Tous les gouvernements provinciaux et territoriaux subventionnent les services d'apprentissage et de développement des compétences des adultes, qu'il s'agisse du financement aux établissements d'enseignement ou aux organismes communautaires ou bénévoles, aux apprenantes et apprenants et aux projets spéciaux. Ils ont aussi, avec l'industrie et les entreprises, des programmes de subventions et de partage des coûts. Comme il a déjà été mentionné, au Canada, les 13 systèmes pour l'apprentissage et le développement des compétences des adultes varient de façon significative en fonction des instances pour ce qui est de l'organisation, de la prestation et de l'offre des programmes, d'après les besoins des différentes populations. Au Canada, il n'y a donc pas d'indicateur budgétaire commun qui permette de calculer les dépenses totales en matière d'apprentissage et de développement des compétences des adultes à l'échelle pancanadienne.



La Saskatchewan a fourni un financement continu pour les programmes d'alphabétisation des adultes depuis 1987 et a augmenté les capacités d'offre de services d'alphabétisation des adultes par l'entremise du *SaskSmart Innovations Fund* (fonds d'innovation SaskSmart). Cette initiative a été lancée en 2005 pour aider les collectivités à créer des partenariats en vue de concevoir et de mettre en œuvre des plans d'alphabétisation communautaire en se fondant sur les besoins et les ressources mis en évidence au niveau local. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a commencé en 2010-2011 à financer des ententes avec le marché du travail pour la prestation de programmes d'alphabétisation pour adultes. Conscient de l'importance de l'alphabétisation, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à investir 44 millions de dollars supplémentaires dans son Programme d'alphabétisation et de formation de base de 2010-2011 à 2013-2014 et a augmenté le financement des programmes d'éducation des adultes et de formation continue offerts par les conseils scolaires de 45 p. 100 depuis 2003.

Entre 2009 et 2012, la Colombie-Britannique a investi plus de 4,4 millions de dollars dans l'initiative *SkillsPlus* (compétences plus), conçue pour contribuer à préparer les adultes à connaître la réussite en matière d'emploi en leur offrant des formations sur les compétences essentielles en milieu de travail.

La Colombie-Britannique a également investi plus de 7 millions de dollars dans le *Aboriginal Training for Employment Program* (programme de formation des Autochtones pour l'accès à l'emploi), qui offre aux Autochtones des formations et des services de soutien se rapportant à l'emploi et fondés sur leur culture.

Il est encore plus difficile d'évaluer spécifiquement le financement des programmes d'alphabétisation des adultes à l'échelle pancanadienne. Aux difficultés décrites ci-dessus s'ajoute le fait que les programmes d'alphabétisation des adultes au Canada sont souvent offerts en collaboration avec d'autres secteurs et sont donc intégrés à d'autres programmes (p. ex., sécurité en milieu de travail, bibliothèques publiques, santé publique) pour élargir le champ d'action de l'alphabétisation. Même si on ne dispose pas du montant total du budget, le gouvernement du Canada subventionne de nombreux projets d'alphabétisation des adultes, qui sont décrits ci-dessous.

Dans le budget de 2012, le gouvernement a annoncé un financement supplémentaire de 6 millions de dollars pour élargir le projet *ThirdQuarter*. Il s'agit d'un programme en ligne pour l'emploi (www.ThirdQuarter.ca) dirigé par la Chambre de commerce du Manitoba, qui aide à faire correspondre les



compétences des Canadiennes et Canadiens âgés de 50 ans ou plus à celles que recherchent les entreprises et les organismes. ThirdQuarter a élaboré une approche efficace qui permet aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs de se rejoindre, en faisant en sorte que le langage utilisé par les employeurs pour décrire les compétences qu'ils recherchent soit le même que le langage utilisé par les travailleuses et travailleurs pour décrire les compétences qu'ils ont à offrir, de sorte que l'on se concentre avant tout sur la correspondance entre les panoplies de compétences, plutôt que sur les titres des postes.

Le gouvernement du Canada transfère également environ 2,5 milliards de dollars chaque année aux gouvernements provinciaux et territoriaux par l'entremise des EMT et des EDMT. Les fonds des EMT/EDMT accordent aux provinces et aux territoires la souplesse dont ils ont besoin pour adapter les programmes de développement des compétences en fonction des besoins locaux. Bon nombre des bénéficiaires de ces fonds suivent leur formation dans l'un des collèges communautaires du Canada.

Le gouvernement du Canada transfère également 218 millions de dollars par année aux 10 provinces dans le cadre des EMTPH pour améliorer la situation d'emploi des Canadiennes et Canadiens présentant un handicap. De plus, entre 2006 et 2014, le gouvernement du Canada aura investi 270 millions de dollars dans l'ICTA pour aider les chômeuses et chômeurs de 55 à 64 ans à retourner au travail.

Le gouvernement du Canada a pris des mesures importantes en vue de soutenir les apprenties et apprentis et est conscient du rôle important des gens de métier dans l'économie du pays. Le gouvernement du Canada soutient les formations en apprentissage en offrant une combinaison de subventions et de déductions fiscales.

Dans le budget de 2006, le gouvernement du Canada a lancé la Subvention incitative aux apprentis (SIA), qui représente un investissement annuel de 100 millions de dollars. Par l'entremise du Plan d'action économique du budget de 2009, le gouvernement fédéral a annoncé la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti (SAFA), qui représente un investissement de 80 millions de dollars sur deux ans (pour les exercices financiers de 2009-2010 et de 2010-2011).



En plus de la SIA et de la SAFA, le gouvernement du Canada offre également des crédits d'impôt pour aider les apprenties et apprentis et favoriser la formation en apprentissage. La déduction pour les outils des gens de métier permet à ces derniers de déduire jusqu'à 500 dollars de la valeur totale des outils admissibles qu'ils acquièrent au cours de l'année d'imposition au-delà du montant du crédit canadien pour l'emploi (qui est de 1095 \$ en 2012). Parallèlement à ses subventions et mesures fiscales, le gouvernement du Canada apporte son appui à environ 60 000 apprenties et apprentis chaque année pour le volet technique ou scolaire de leur formation en apprentissage, par l'entremise de l'assurance-emploi.

En plus de ces investissements, le gouvernement du Canada s'est récemment engagé à concrétiser un programme à long terme destiné à améliorer de manière tangible la qualité de vie des populations nordiques. Pour que ces populations tirent parti des possibilités d'emploi locales, le gouvernement du Canada s'est engagé à consacrer 27 millions de dollars sur cinq ans à l'élargissement de l'éducation de base pour adultes dans les territoires. Cette initiative accroît le champ d'action des programmes de littératie et de numératie des collèges des territoires, en particulier les collectivités éloignées, et leur permet de rejoindre et d'aider les personnes des populations nordiques qui sont en âge de travailler à acquérir les compétences de base dont elles ont besoin pour intégrer la main-d'œuvre active et tirer parti des débouchés économiques émergents.

2.4. Programmes et participation

Les adultes du Canada ont accès à une gamme de possibilités d'apprentissage et de développement des compétences. Depuis quelques années, de plus en plus de Canadiennes et Canadiens participent aux possibilités d'apprentissage que leur ouvrent leurs employeurs, leurs associations professionnelles, leurs syndicats, les gouvernements et d'autres organismes offrant la formation à des groupes particuliers, notamment les populations autochtones, les immigrantes et immigrants, les personnes handicapées et les personnes plus âgées.

2.4.1. Programmes d'apprentissage et de développement des compétences des adultes

La nature des possibilités offertes au chapitre de l'apprentissage et du développement des compétences des adultes varie selon la province ou le



territoire, les secteurs et les collectivités, en fonction des besoins particuliers des populations. Les noms des programmes et les modes d'exécution diffèrent selon les systèmes d'apprentissage et de développement des compétences des adultes, mais les programmes énumérés ci-dessous illustrent les types de programmes qui sont offerts. Pour obtenir une liste exhaustive des programmes d'apprentissage et de développement des compétences des adultes offerts au Canada, veuillez consulter les sites Web provinciaux et territoriaux énumérés à l'Annexe A.

Programmes d'apprentissage et de développement des compétences de base des adultes

Les provinces et les territoires offrent tous des programmes de développement des compétences de base des adultes destinés à répondre aux besoins des apprenantes et apprenants adultes en matière d'alphabétisation ou de mise à niveau des connaissances. Les programmes d'études et la supervision exercée par les provinces et les territoires assurent pour les apprenantes et apprenants adultes qualité, équité et résultats.

Français ou anglais langue seconde ou langue additionnelle

Le français et l'anglais sont les deux langues officielles du Canada. Des programmes de formation linguistique adaptés aux besoins des nouvelles immigrantes et des nouveaux immigrants au Canada sont offerts sous diverses formes et dans divers contextes.

Programmes communautaires et bénévoles de tutorat en alphabétisation des adultes

Ces programmes pour les apprenantes et apprenants adultes offerts à l'échelle communautaire ou de manière individuelle peuvent notamment prendre la forme de tutorat.

Enseignement et formation professionnelle

La formation professionnelle prend la forme d'un programme pluriannuel ou d'une série de cours visant à enseigner une compétence spécialisée ou un métier qui mène directement à une carrière ou à un programme fondé sur cette compétence ou ce métier. Elle est offerte dans les écoles secondaires et les établissements postsecondaires, soit les collèges publics, les instituts, les collèges privés, et en milieu de travail, sous forme de programmes



d'apprentissage. Les programmes de formation professionnelle au secondaire peuvent être offerts dans des écoles séparées ou spécialisées ou sous forme de programmes facultatifs dans des écoles qui offrent à la fois la voie classique et la voie professionnelle.

Apprentissage

Au Canada, les programmes d'apprentissage sont généralement destinés aux adultes, mais dans certaines instances, les jeunes y participent de plus en plus. L'industrie connexe est responsable de la formation pratique, donnée en milieu de travail, tandis que les établissements d'enseignement s'occupent du volet théorique. Depuis la fin des années 90, le nombre d'inscriptions en apprentissage a augmenté régulièrement, pour atteindre près de 327 500 en 2010.

Le gouvernement du Canada œuvre en collaboration étroite avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les parties intéressées de l'industrie. Les deux paliers de gouvernement assurent, par l'entremise du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA), le renforcement et la promotion des systèmes de formation en apprentissage et la gestion et l'exécution du programme interprovincial du Sceau rouge. Le programme, qui concerne à l'heure actuelle 53 métiers, favorise l'harmonisation des programmes de formation et de certificat en apprentissage des provinces et des territoires et la mobilité de la main-d'œuvre à travers le pays.

Apprentissage en milieu de travail et apprentissage de la main-d'œuvre

Les programmes sont souvent élaborés en partenariat avec les employeurs pour offrir diverses possibilités d'apprentissage et de développement des compétences des adultes.

Les programmes suivants ne sont que quelques exemples de la gamme de programmes d'apprentissage et de développement des compétences des adultes offerte dans la plupart des provinces et des territoires du Canada :

- alphabétisation (lecture, écriture, calcul);
- formation professionnelle (technique, liée à la production d'un revenu);
- préparation à la vie active ou questions de santé;
- utilisation des technologies de l'information et des communications;



- langues officielles ou locales.

En outre, plusieurs provinces et territoires ont des programmes comprenant :

- des langues étrangères;
- les droits de la personne et l'éducation à la citoyenneté;
- la culture générale et le développement personnel (p. ex., arts, culture).

Presque toutes les provinces et tous les territoires recourent aux technologies de l'information et des communications pour au moins une partie de ces programmes. Par ailleurs, plus de la moitié des provinces et des territoires offrent ces programmes dans les deux langues officielles; les autres ne les offrent qu'en anglais. Les Territoires du Nord-Ouest offrent aussi des programmes dans les langues autochtones, ce qui est plus compliqué étant donné qu'il y a 11 langues officielles.

En outre, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick offrent des programmes d'alphabétisation dans lesquels le langage gestuel est la langue d'enseignement et ces deux provinces offrent également ces programmes en braille. Dans tous les cas, le matériel didactique est fourni dans la langue d'enseignement.

La plupart des provinces et des territoires travaillent à partir de prévisions de l'offre et de la demande à l'égard des programmes d'apprentissage et de développement des compétences des adultes, bien qu'il s'agisse parfois de mesures officieuses comme la longueur des listes d'attente.

2.4.2. Participation

L'apprentissage et le développement des compétences des adultes sont de plus en plus considérés comme nécessaires dans une économie du savoir où les compétences essentielles à la réussite évoluent continuellement. La productivité, la compétitivité, le développement économique et le bien-être des individus, des familles et des collectivités sont étroitement liés à une main-d'œuvre bien formée et capable de s'adapter.

La plupart des provinces et des territoires se sont dotés de politiques relatives au développement et à l'apprentissage des compétences des adultes. Tous comprennent les jeunes, les apprenantes et apprenants autochtones, les chômeuses et chômeurs et les personnes handicapées. La majorité vise les



immigrantes et immigrants. Plusieurs visent spécialement les aînées et aînés, les populations rurales et les détenues et détenus.

Vu l'importance de l'apprentissage à vie, Statistique Canada a effectué, de juin à octobre 2008, un sondage intitulé Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation.

D'après les résultats, de juillet 2007 à juillet 2008, environ 10 millions de Canadiennes et Canadiens âgés de 18 à 64 ans ont participé à un programme d'éducation formel ou à une formation ouvrant droit à des crédits (y compris cours, ateliers, leçons privées, formation en milieu de travail ne menant pas à un diplôme officiel), par intérêt personnel, pour leur carrière ou pour leur emploi. Cela représente 47 p. 100 de la population canadienne âgée de 18 à 64 ans, dont voici les principales caractéristiques :

- Le pourcentage des participantes et participants aux formations (34 p. 100) était presque le double du pourcentage de ceux qui ont choisi des programmes d'éducation formels donnant droit à des crédits (18 p. 100).
- La participation à une formation augmentait généralement avec l'âge, les 35 à 44 ans étant les plus représentés, à 41 p. 100.
- Les hommes et les femmes qui participent à une formation étaient assez également représentés, soit 33 p. 100 d'hommes et 35 p. 100 de femmes.
- Le niveau d'instruction antérieure a une forte influence sur la participation à une formation. Un peu plus de 14 p. 100 des participantes et participants n'avaient pas terminé le secondaire, contre 24 p. 100 chez les diplômées et diplômés du secondaire. Le chiffre fait un bond substantiel pour atteindre plus de 42 p. 100 chez les personnes ayant fait des études postsecondaires.
- La durée moyenne des formations reçues en 2009 était de 50 heures.

L'enquête a montré que la grande majorité (89 p. 100) des formations entreprises par les Canadiennes et Canadiens ayant un emploi étaient financées par l'employeur. Ce soutien était légèrement supérieur pour les travailleuses et travailleurs de plus de 35 ans et légèrement supérieur pour les hommes. Le pourcentage d'activités de formation financées par l'employeur ne variait pas en fonction des trois niveaux de scolarité atteints.



La comparaison de ces résultats avec ceux d'une enquête similaire, menée en 2002, montre quelques changements encourageants quant à l'accès aux formations :

- En 2008, 30,6 p. 100 des adultes canadiens en âge de travailler ont participé à une formation liée à leur travail, soit une augmentation de 6 p. 100 par rapport à 2002.
- C'est parmi les 35 à 44 ans que la plus forte participation est observée, avec 36 p. 100, contre 32 p. 100 chez les 25 à 34 ans et 27 p. 100 chez les 45 à 64 ans. Tous ces groupes ont augmenté leur participation depuis 2002.
- Les personnes sans diplôme d'études secondaires ont eu le plus fort pourcentage d'augmentation (5,2 p. 100) mais avaient encore le plus faible taux de participation à une formation, à 11,7 p. 100.
- Le pourcentage des activités de formation liées au travail financées par les employeurs a augmenté légèrement, passant de 88 p. 100 en 2002 à 90 p. 100 en 2008.
- L'augmentation la plus substantielle concerne la participation des travailleuses et travailleurs de 35 à 44 ans et de 45 à 64 ans et des personnes qui ont un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent.

Quelques provinces et territoires font état de différences dans la participation des hommes et des femmes aux programmes d'apprentissage et de développement des compétences des adultes. Par exemple, de 2009 à 2011, l'investissement du Canada a permis de venir en aide à plus de 1,5 million de Canadiennes et Canadiens par l'intermédiaire des programmes et services provinciaux et territoriaux subventionnés par les EDMT. En même temps, environ 425 000 Canadiennes et Canadiens ont bénéficié de l'aide des EMT. De plus, les EMTPH soutiennent à peu près 300 000 interventions chaque année par l'intermédiaire d'une centaine de programmes subventionnés en partie par le gouvernement du Canada et conçus et administrés par les instances.

En 2009-2010, les programmes fédéraux ont permis d'aider plus de 60 000 apprenantes et apprenants adultes autochtones, plus de 17 000 travailleuses et travailleurs âgés ont reçu la formation de développement des compétences nécessaires pour réussir dans le marché du travail, et près de 70 000 apprenties et apprentis ont reçu une aide au développement des compétences par le régime d'assurance-emploi.



2.4.3. Matériel didactique

La rédaction du matériel didactique pour l'éducation des adultes suit des voies différentes selon la province et le territoire.

Au Nouveau-Brunswick, par exemple, la Direction des services communautaires d'apprentissage pour adultes a une section Opération et développement des programmes, formée de deux conceptrices ou concepteurs de programmes (une personne pour chaque langue officielle) et de plusieurs conseillères et conseillers. Ce personnel élabore les programmes d'études et le matériel didactique en plus d'évaluer les programmes d'études et le matériel didactique produits ailleurs. En outre, des enseignantes et enseignants et des formatrices ou formateurs de tous les programmes élaborent des activités d'apprentissage et du matériel didactique très personnalisés, qui sont versés pour la plupart dans un référentiel électronique.

Au Yukon, c'est l'organisme d'alphabétisation qui élabore le matériel, et non le gouvernement du Yukon. En Ontario, le matériel didactique pour l'alphabétisation est élaboré par les fournisseurs de services, y compris les collèges et les conseils scolaires; le matériel destiné à permettre aux adultes d'obtenir des crédits d'études secondaires est élaboré par les conseils scolaires et le Centre d'études indépendantes. Au Québec, outre les maisons d'édition et la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec, les commissions scolaires produisent du matériel didactique relatif aux différents programmes d'études de la formation générale des adultes. Certaines productions sont versées dans une bibliothèque électronique nommée « [Alexandrie](#) ». Les organismes du réseau d'action communautaire autonome en alphabétisation conçoivent également du matériel.

En Colombie-Britannique, le matériel didactique pour les programmes d'alphabétisation est élaboré par les instructrices et instructeurs de collèges, les éducatrices et éducateurs agréés par la *Teacher Regulation Branch* (direction des règlements pour le personnel enseignant) du ministère de l'Éducation, par l'organisation non gouvernementale *Decoda Literacy Solutions* (solutions d'alphabétisation Decoda) et par le gouvernement. Le matériel didactique pour la formation linguistique des adultes en anglais est créé par les parties intéressées ayant une expertise dans le domaine, comme les établissements publics du postsecondaire et les organisations professionnelles, généralement dans le cadre d'un contrat avec le gouvernement provincial.



Le programme provincial de l'Île-du-Prince-Édouard est approuvé par le gouvernement, à l'usage du réseau d'éducation.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, chaque palier du ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi, jusqu'à la direction de l'enseignement supérieur et des carrières, rédige le matériel, ainsi que des collèges et des ONG.

En Nouvelle-Écosse, la préparation du matériel relève du gouvernement provincial et de deux conseillères ou conseillers internes de programmes d'études, aidés de divers partenaires.

Le programme d'études provincial d'éducation de base des adultes de Terre-Neuve-et-Labrador relève de la division de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes du ministère de l'Enseignement supérieur et des Compétences. Une partie du matériel est élaborée au niveau communautaire.

En Saskatchewan, c'est le ministère de l'Éducation qui élabore le programme d'études permettant de terminer le secondaire. Ce programme d'études pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires est également utilisé par les établissements du postsecondaire qui offrent aux apprenantes et apprenants adultes des programmes de rattrapage scolaire. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration a élaboré et mis en œuvre le programme d'études pour l'éducation de base des adultes de niveau 3 (*Adult 10*), tandis que le *Saskatchewan Literacy Network* (réseau d'alphabétisation de la Saskatchewan), en collaboration avec le ministère de l'Éducation, et le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration, a conçu des évaluations de référence de l'alphabétisation pour l'éducation de base des adultes (niveaux 1 et 2).

L'Ontario subventionne des organismes de soutien chargés d'élaborer du matériel didactique correspondant aux nouvelles normes du cadre du curriculum en littératie des adultes de l'Ontario et adapté à la fois au programme Alphabétisation et formation de base, avec son accent mis sur les buts, et à la diversité des besoins des apprenantes et apprenants.

Le gouvernement du Canada, par l'entremise du BACE, fournit des subventions et des contributions dans le domaine de l'élaboration d'outils, de modèles et d'évaluations pour l'alphabétisation et les compétences essentielles. Le BACE assure également la gestion du cadre stratégique et de la méthodologie du Projet



de recherche sur les compétences essentielles et des Profils des compétences essentielles et il s'occupe de l'élaboration, de la publication et de la diffusion d'une série de ressources sur l'alphabétisation et les compétences essentielles pour les parties intéressées partout au Canada.

Le gouvernement du Canada offre, par l'entremise du site Travailler au Canada, des rapports personnalisés avec des offres d'emploi, des profils de professions, des informations et des prévisions sur le marché du travail, des informations sur les certificats et compétences exigés et des renseignements sur les formations et les études.

2.4.4. Suivi de la participation

Presque toutes les provinces et tous les territoires assurent un suivi en ce qui concerne les renseignements sur les apprenantes et apprenants, ainsi que sur les données des résultats des apprentissages. Le Québec, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick recueillent de l'information sur les apprenantes et apprenants relativement à l'inscription, à la participation et à l'achèvement des programmes. Ces provinces, sauf le Québec, recueillent aussi des données sur les résultats des apprentissages auprès des enseignantes et enseignants et des animatrices et animateurs, et au moyen de tests normalisés, à des fins d'attestation et de statistiques.

La plupart des autres provinces et territoires recueillent au moins une partie de cette information. Grâce à des systèmes de gestion des informations à l'échelle provinciale, l'Ontario rassemble toutes sortes de données sur les apprenantes et apprenants, y compris les résultats d'apprentissage standardisés et non standardisés pour les apprenantes et apprenants. Ces résultats correspondent au cadre du curriculum en littératie des adultes de l'Ontario, aux taux d'achèvement des cours des écoles secondaires pour adultes et aux taux d'obtention du diplôme. Au Nouveau-Brunswick, le personnel du Programme de compétences essentielles au travail a rédigé de nouvelles lignes directrices sur le nombre minimal d'heures de formation des apprenantes et apprenants adultes en fonction des compétences essentielles visées. Le but est d'établir une norme minimum pour la formation en milieu de travail. La province s'emploie aussi à établir des indicateurs de rendement et des mesures de la réussite. Grâce à ce processus, une « norme de réussite » a été établie. Il est prévu que, dans un avenir proche, il sera possible d'analyser les heures de formation de



l'apprenante ou apprenant par rapport aux indicateurs clés du rendement ou, plus spécialement, des formations réussies.

Il est actuellement possible de consulter des renseignements sur les apprenantes et apprenants à l'échelle pancanadienne.

2.5. Assurance de la qualité

L'assurance de la qualité gagne en importance à mesure que le paysage des fournisseurs d'éducation et de formation se diversifie. L'assurance de la qualité désigne les critères et les méthodes employées dans l'examen des établissements ou des programmes pour déterminer s'ils respectent les normes de qualité et de résultats et s'ils favorisent une amélioration continue de la qualité de l'apprentissage et du développement des compétences des adultes.

Chaque province et chaque territoire a son processus et ses critères propres en ce qui concerne l'assurance de la qualité au sujet des éléments suivants dans les programmes d'apprentissage et de développement des compétences des adultes :

- les programmes d'études;
- le matériel didactique;
- la formation des animatrices et animateurs.

De l'information supplémentaire sur ces critères de qualité se trouve sur les sites Web provinciaux et territoriaux énumérés à l'Annexe A.

La plupart des provinces et des territoires ont aussi assujéti les méthodes d'enseignement et d'apprentissage de même que l'évaluation des résultats d'apprentissage à des critères de qualité.

Afin d'assurer la qualité des programmes, les provinces et les territoires offrent tous une formation aux éducatrices et éducateurs ou enseignantes et enseignants potentiels pour adultes dans des établissements d'enseignement postsecondaire comme les universités et les collèges. Plusieurs provinces et territoires fournissent cette formation par l'entremise de leur ministère de l'Éducation ou de commissions ou conseils scolaires locaux. Quelques-uns offrent la formation par l'entremise d'organismes non gouvernementaux. Au Manitoba, la formation est donnée par des fournisseurs de services du secteur privé.



Toutes les provinces et tous les territoires offrent aussi des activités de perfectionnement professionnel continu, par l'entremise des établissements d'enseignement postsecondaire. La plupart offrent aussi le perfectionnement professionnel par l'entremise de leur ministère de l'Éducation, de conseils ou commissions scolaires et d'organismes non gouvernementaux. Au Nouveau-Brunswick, au Québec et au Manitoba, le perfectionnement professionnel est aussi offert par l'entremise de fournisseurs de services du secteur privé.

2.6. Évaluation des progrès

Les provinces et les territoires du Canada emploient une gamme d'indicateurs pour suivre et évaluer les programmes d'apprentissage et de développement des compétences des adultes.

Le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires, par l'entremise du CMEC, en vue de définir des sources standardisées d'informations sur le développement des compétences au Canada. Parmi les réussites récentes, il faut noter la coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux/territoriaux sur les évaluations internationales à grande échelle comme le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) et le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), ainsi que les initiatives de collaboration multilatérale en vue de rassembler des données sur les compétences et sur l'apprentissage (effectifs d'étudiantes et étudiants et taux d'obtention des diplômes au postsecondaire, etc.). Ces efforts serviront à renforcer la base d'informations sur les niveaux de compétence et l'offre de main-d'œuvre au Canada, faciliteront la prise de décisions fondées sur des faits et permettront d'améliorer la concordance entre les compétences et les cours offerts et la demande du marché.

En plus du PEICA, d'anciennes enquêtes internationales comme l'Enquête sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EACA) de 2003 fournissent des évaluations du niveau des compétences des adultes à l'échelle de l'ensemble de la population. L'EACA de 2003 indiquait ainsi qu'il était possible, d'après les estimations, que sept millions d'adultes au Canada soient privés des compétences en littératie fonctionnelle dont ils auraient besoin pour s'adapter aux changements dans l'économie.



La plupart des provinces et des territoires utilisent des données administratives sur les inscriptions et la participation que leur transmettent les fournisseurs de services comme les conseils ou les commissions scolaires, les collèges, les groupes communautaires et les centres d'apprentissage pour adultes. Certains recourent aussi aux données du recensement pancanadien et à l'évaluation directe.

La plupart des provinces et des territoires font état de difficultés pour la collecte des données sur les apprentissages des adultes, allant de l'indisponibilité des données (surtout dans le cas des initiatives qui ne sont pas financées par les fonds publics) au manque de cohérence entre les rapports, en passant par l'absence de normes uniformes. À cela s'ajoute la tendance selon laquelle les gens qui ont de faibles niveaux d'alphabétisation ne se déclarent pas comme tels.

2.6.1. Mécanismes d'évaluation

La plupart des provinces et des territoires font le suivi et l'évaluation des programmes d'apprentissage et de développement des compétences des adultes.

À titre d'exemple, tous les programmes des districts scolaires de la Colombie-Britannique sont régulièrement soumis à des processus de vérification. Le personnel du gouvernement provincial – y compris les gestionnaires des contrats, les responsables de l'élaboration des programmes et les analystes des politiques – effectue un suivi et une évaluation régulière des programmes d'acquisition de la langue anglaise. Il y a régulièrement des évaluations des programmes, qui portent à la fois sur leur mise en œuvre et sur les résultats obtenus. Les systèmes de données et les rapports fournis dans le cadre des contrats permettent de saisir des informations à la sortie des programmes sur les résultats des clientes et clients et les enquêtes sur les résultats servent à évaluer l'impact des programmes sur la clientèle.

Les programmes communautaires d'alphabétisation des adultes et les programmes en milieu de travail sont évalués en fonction d'un cadre qui comprend l'évaluation des apprenantes et apprenants par rapport à un système de références communes et de tests préliminaires et postérieurs. Les programmes postsecondaires d'alphabétisation et d'éducation des adultes sont articulés, et des enquêtes sur les résultats sont faites chaque année auprès des étudiantes et étudiants. De plus, les objectifs fixés quant au nombre d'inscriptions assurent l'exécution des programmes à un niveau minimal.



Les programmes d'alphabétisation en milieu communautaire de l'Alberta sont en train de mettre sur pied un système commun de niveaux de référence en lecture, qui facilitera l'évaluation des étudiantes et étudiants et orientera l'élaboration des programmes. De plus, des objectifs en matière d'effectifs ont été fixés et un suivi des résultats obtenus est fait.

À Terre-Neuve-et-Labrador, les sites qui offrent le programme *Adult Basic Education – ABE* (éducation de base des adultes) sont supervisés par des conseillères et conseillers de la province. Seul le niveau 1 a été l'objet d'évaluations externes, et les niveaux 2 et 3 n'ont pas encore été soumis à de telles évaluations. Les données sur l'ABE sont versées dans une banque de données provinciale qui permet de vérifier si les critères de réussite du niveau 3 sont respectés.

Outre l'évaluation effectuée par une tierce partie en 2010-2011, l'Ontario fait un suivi annuel des fournisseurs de services d'alphabétisation et de formation aux compétences de base. De la même façon, en Nouvelle-Écosse, des rapports intermédiaires et annuels et un examen périodique des sites de formation permettent de recueillir des données pour évaluer les programmes d'apprentissage et de développement des compétences des adultes. Le Manitoba aussi supervise et évalue les programmes.

Au Québec, des indicateurs de persévérance et de réussite scolaires sont prévus aux conventions de partenariat conclues entre les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Conformément à ses plans stratégiques et aux plans d'action subséquents, le Nouveau-Brunswick s'emploie à établir des indicateurs clés de rendement et à concevoir des mesures du rendement pour chacun de ses programmes. Une fois dotée de systèmes efficaces de collecte et d'entreposage des données et de production de rapports, la province terminera le cycle du suivi et de l'évaluation en établissant des mesures de la réussite au niveau de la conception des programmes et au niveau opérationnel. Un cadre d'évaluation des programmes sera élaboré, et des évaluations externes seront ensuite entreprises.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le suivi et l'évaluation des programmes d'apprentissage et de développement des compétences des adultes font partie de l'*Adult Literacy and Basic Education Directive* (2000) [directive sur les programmes d'alphabétisation et d'éducation de base des adultes, 2000].



À l'Île-du-Prince-Édouard, le suivi et l'évaluation des programmes passent par la production de rapports mensuels et de rapports d'achèvement des programmes.

Le gouvernement du Canada évalue le succès des programmes par rapport aux résultats attendus, qui sont publiés dans les rapports ministériels sur le rendement. Ces rapports peuvent être consultés en ligne, à http://www.rhdcc.gc.ca/fra/publications_ressources/rmr/index.shtml.

2.6.2. Études préalables à la conception des politiques et des programmes

La plupart des gouvernements ont commandé des études pour guider l'élaboration des politiques ainsi que la conception et l'application des programmes au chapitre de l'apprentissage et du développement des compétences des adultes.

Par l'entremise de RHDCC, le gouvernement du Canada collabore avec la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) à l'élaboration d'une carte conceptuelle en vue de l'analyse des résultats des apprentissages des adultes. Ce travail comprend la conception d'une typologie, l'analyse des activités d'apprentissage et un mécanisme de présentation des résultats.

Le BACE a commandé deux autres études sur les compétences informatiques et la numératie. La première a eu les résultats suivants :

- un nouveau concept de « compétence en technologie numérique », plus vaste que celui d'« informatique », qui englobe des compétences cognitives et métacognitives complexes, est proposé comme l'une des neuf compétences essentielles;
- un cadre de compétences numériques nécessaires aux travailleuses et travailleurs canadiens a été élaboré et validé par un groupe d'informatrices et informateurs clés représentant divers secteurs d'activité économique du Canada;
- des méthodes et des outils prometteurs d'évaluation des compétences en technologie numérique ont été l'objet d'une étude analytique qui a débouché sur diverses propositions visant la conception d'une échelle d'évaluation de la complexité de ces compétences.



Points saillants de la recherche sur la numératie :

- une analyse comparative des définitions et des différentes facettes de la numératie utilisée dans les évaluations internationales, en vue d'étudier leur compatibilité avec les fonctions et les applications visées des profils de compétences essentielles établis par RHDC;
- la définition de numératie que produira le Projet de recherche sur les compétences essentielles (PRCE) devrait mettre en lumière la connaissance déclarative et procédurale des mathématiques; mettre l'accent sur l'application des savoirs et des habiletés; décrire les objectifs des activités liées à la numératie; être contextuelle; et porter sur un engagement essentiel à l'égard de l'information et des activités numériques;
- les méthodes du PRCE devraient prendre en considération trois échelles de complexité, soit la connaissance déclarative, les opérations et les procédures, et la représentation mathématique.

RHDC a également commandé à l'OCDE des travaux de recherche, dont les résultats devraient fonder l'élaboration et l'application des politiques et des programmes sur la mise à niveau des compétences dans les économies locales pour éviter le problème de nivellement par le bas à l'égard des compétences, dans lequel le faible niveau de compétences de la main-d'œuvre disponible est associé à une faible demande en compétences de la part des employeurs. Ces études ont débouché sur deux rapports : un rapport de synthèse comparant la situation de trois pays, dont le Canada, et un rapport spécial sur le Canada.

L'OCDE a commandé d'autres études, dont une sur l'amélioration de la productivité et le rendement de l'investissement dans la formation et le développement des compétences au sein des petites et moyennes entreprises.

2.6.3. Conditions de travail des éducatrices et éducateurs pour adultes

Seuls quelques provinces et territoires ont des données sur la rémunération approximative des éducatrices et éducateurs ou animatrices et animateurs des programmes d'apprentissage et de développement des compétences des adultes ou des programmes qui mettent l'accent spécialement sur l'alphabétisation destinée aux adultes.



L'Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador et le Nouveau-Brunswick ont amorcé des initiatives concernant les conditions de travail des éducatrices et éducateurs, des animatrices et animateurs, ainsi que des bénévoles pour adultes. Au Québec, le personnel enseignant en alphabétisation des commissions scolaires est rémunéré aux conditions prévues par les conventions collectives et selon les exigences attendues liées à l'enseignement.

Le gouvernement du Canada, par l'entremise d'un projet financé par le BACE, a demandé au *Canadian Literacy and Learning Network – CLLN* (réseau canadien d'alphabétisation et d'apprentissage) d'entreprendre une étude descriptive des praticiennes et praticiens anglophones et francophones, du domaine de l'alphabétisation et des compétences essentielles, pour comprendre les problèmes globaux de ressources humaines qui pourraient nuire à la capacité du Canada d'obtenir de meilleurs résultats en alphabétisation et en compétences essentielles pour sa population.



3. MAINTIEN DE L'ENGAGEMENT DU CANADA ENVERS LES PRIORITÉS DE L'UNESCO

3.1. Suivi de CONFINTEA VI

3.1.1. Semaine internationale des apprenants adultes

Depuis 2009, la Semaine internationale des apprenants adultes (SIAA) au Canada est consacrée au suivi de CONFINTEA VI, avec la coopération de la CCU. Les différents partenaires élaborent ensemble un énoncé de principes provisoire, qui est révisé chaque année. Ils examinent chaque année les recommandations du *Cadre d'action de Belém* qui présentent des difficultés particulières et choisissent de se concentrer sur un thème particulier, afin de favoriser les activités d'échange et de promotion sur la mesure prise au Canada qui pourrait encourager les autres à surmonter ces mêmes difficultés.

Ces partenaires sont entre autres des organisations représentant les peuples autochtones, des francophones, des personnes handicapées, des immigrantes et immigrants, des personnes vivant dans des collectivités éloignées ou isolées, des personnes âgées ainsi que des représentantes et représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Lors des réunions de partenaires organisées par la CCU, ils discutent aussi de la reconnaissance des acquis au Canada.

Chaque année, un nombre croissant de gouvernements provinciaux et de partenaires collaborent en vue de souligner l'importance de l'apprentissage des adultes pendant cette semaine internationale. Au Québec, une Semaine québécoise des adultes en formation a été instaurée en 2002.

3.1.2. Innovations dans le domaine de l'apprentissage et du développement des compétences des adultes depuis 2009

Depuis CONFINTEA VI, un certain nombre d'initiatives ont été entreprises au Canada. De nouvelles politiques d'éducation et d'alphabétisation des adultes ont été élaborées en Alberta, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Les Territoires du Nord-Ouest ont instauré l'[Aboriginal Languages Plan](#) (plan d'action pour les langues autochtones)



Quelques instances ont conçu des initiatives de formation en milieu de travail ou de formation de la main-d'œuvre :

- Le Québec, outre les mesures adoptées en juin 2011 sur l'adéquation formation-emploi, mène des travaux relatifs au suivi de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.
- En Saskatchewan, le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration a lancé en 2010-2011 le programme *Adult Basic Education – Essential Skills for the Workplace* (éducation de base des adultes – compétences essentielles pour le milieu de travail). Il s'agit d'un nouveau programme conçu spécifiquement pour les peuples autochtones ayant un faible niveau d'alphabétisation qui se préparent pour un emploi. Le programme fait appel aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux employeurs, aux Premières nations et à d'autres collectivités pour offrir des programmes destinés à développer des compétences essentielles par l'entremise de la formation et de l'expérience en milieu de travail. Les partenaires s'efforcent d'améliorer constamment la prestation des programmes et la reddition de comptes afin d'améliorer les résultats.
- Le Nouveau-Brunswick a instauré son Programme de compétences essentielles au travail en 2009. Ce programme comble une lacune de la formation en matière d'alphabétisation et de compétences essentielles en assurant, en milieu de travail, une formation à des adultes qui ont un faible niveau de compétences ainsi qu'aux groupes d'apprenantes et apprenants aptes au travail qui sont « traditionnellement ciblés ».
- Le programme SkillsPlus a été lancé sous la forme d'un projet pilote en 2009 et a aidé des travailleuses et travailleurs de la Colombie-Britannique à acquérir les compétences essentielles dont ils avaient besoin pour connaître la réussite en milieu de travail. Le programme a depuis offert des formations sur les compétences essentielles en milieu de travail à plus de 900 employées et employés.

Le *Aboriginal Training for Employment Program* (programme de formation des Autochtones pour l'accès à l'emploi) de la Colombie-Britannique offre aux Autochtones, en milieu de travail, des formations et des services de soutien fondés sur leur culture qui leur permettent de profiter de possibilités d'emplois durables.



De nouveaux programmes et de nouvelles ressources ont vu le jour dans un certain nombre de provinces et de territoires dans le but d'améliorer la qualité et l'accessibilité des possibilités d'apprentissage :

- Le Québec a assuré, par la diffusion de différents outils, un soutien aux commissions scolaires à la suite de la bonification des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA), qui permettent aux adultes d'être accompagnés dans la formulation de leur projet de formation, avec une attention particulière aux personnes peu scolarisées. À la suite de la révision du curriculum de la formation générale des adultes, qui comprend les programmes d'alphabétisation et de francisation, il a mis en place des mécanismes d'implantation des nouveaux programmes d'études. Par ailleurs, un cadre de référence en matière de services complémentaires, visant le soutien de l'adulte dans sa démarche de formation sur les plans pédagogique et personnel, a été fourni aux commissions scolaires.
- Le Nouveau-Brunswick a mis à l'essai un programme de littératie numérique en 2011, lequel donne un nouveau moyen d'aider les apprenantes et apprenants adultes à améliorer leurs compétences en matière de technologies numériques. Le programme utilise un concept mobile pour ce qui est d'offrir la formation, allant au-delà de l'accessibilité du matériel informatique pour améliorer le développement des compétences numériques de base. Le programme est offert dans les deux langues officielles.
- Les Territoires du Nord-Ouest ont instauré l'*Adult Recognition Model and Prior Learning Assessment and Recognition Portfolio Development Course* (cours d'élaboration d'un modèle de reconnaissance et d'évaluation des acquis des adultes) mis à l'essai sous forme de projet pilote par le Collège Aurora à l'hiver 2012.
- Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a financé le *Saskatchewan Literacy Network* (réseau d'alphabétisation de la Saskatchewan), en 2011, pour l'administration d'un programme de bourses (47 000 \$), d'une durée de trois ans, qui permettra à 20 praticiennes et praticiens en alphabétisation d'obtenir un certificat en alphabétisation familiale accordé par l'entremise du *Vancouver Community College* (collège communautaire de Vancouver), au terme de six cours d'un programme en ligne (198 heures de formation).



Les bourses, de 2000 \$ chacune, sont versées aux candidates et candidats dont la demande est approuvée, qui doivent démontrer qu'ils ont terminé le programme avec succès et que leur formation est liée à la pratique. Cette initiative va renforcer les capacités professionnelles des praticiennes et praticiens de l'alphabétisation familiale, constamment favoriser l'amélioration de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'application des programmes et contribuer à renforcer la qualité des programmes d'alphabétisation familiale en Saskatchewan.

- *Alberta Ministry of Advanced Education and Technology* (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie de l'Alberta) a financé le *Alberta Reading Benchmarks Project* (projet de normes de formation en lecture de l'Alberta), qui est un partenariat pluriannuel visant à établir des normes en matière d'alphabétisation pour les programmes d'alphabétisation et de développement des compétences essentielles des adultes en Alberta. Un site Web qui constitue une ressource renforçant les capacités des fournisseurs de services d'alphabétisation a été mis sur pied.
- Le Nouveau-Brunswick a lancé en 2009 le Cadre de qualité pour la prestation des programmes d'alphabétisation des adultes et de formation en compétences essentielles afin d'explorer et de définir ce qui, au Nouveau-Brunswick, constitue des programmes et des services de qualité en matière d'alphabétisation et de formation en compétences essentielles des adultes. En janvier 2011, le gouvernement a publié le *Cadre de qualité pour la prestation des programmes d'alphabétisation des adultes et de formation en compétences essentielles*, constitué de quatre éléments clés : normes de qualité, soutien opérationnel, évaluation interne et évaluation externe.
- Le programme *Literacy Foundations Curriculum* (programme d'études de base en alphabétisation) de la Colombie-Britannique définit des résultats d'apprentissage standardisés, obligatoires et fondés sur les compétences en vue de répondre aux besoins des apprenantes et apprenants adultes (diplômés ou non) inscrits aux centres de formation continue ou parallèle ou incarcérés dans les services correctionnels à travers la province. Il permet aux adultes dont le niveau d'alphabétisation est inférieur à celui d'un élève de 11^e année de développer leurs connaissances et leurs compétences dans cinq matières (anglais, mathématiques, sciences, sciences humaines et technologies de l'information et de la communication) afin de pouvoir réussir aux cours exigés pour l'obtention du diplôme soit au programme menant au diplôme pour adultes soit au programme menant au diplôme de 2004.



- L'Ontario a élargi son offre de programmes d'alphabétisation par l'entremise de sa stratégie de services par voie électronique, qui améliore l'accès en ligne pour les apprenantes et apprenants anglophones, francophones, sourds ou autochtones. L'Ontario a également élaboré et mis sur pied un système en ligne d'évaluation et de reconnaissance de la langue première des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants, qui leur permet d'obtenir un crédit en vue de l'obtention du diplôme de l'école secondaire de l'Ontario. Ce service est disponible partout dans la province dans sept langues, dont le persan et le mandarin. L'Ontario est aussi en train d'explorer la possibilité de mettre en place des partenariats régionaux des fournisseurs de services d'éducation des adultes, d'alphabétisation et de formation linguistique, afin de faciliter l'accès aux programmes et aux services pour l'ensemble des apprenantes et apprenants adultes.

Le gouvernement du Canada explore, à l'heure actuelle, des moyens nouveaux et novateurs de financer des projets pour combler les lacunes relativement à l'alphabétisation et aux compétences essentielles des adultes du Canada, par l'entremise :

- *d'innovations dans les méthodes de prestation* : façons novatrices appelant la collaboration de multiples parties intéressées et visant à susciter un sentiment d'appartenance parmi elles, et façons créatives de faire la promotion de méthodes participatives et interactives;
- *d'innovations pour la création de nouveaux partenariats et de réseaux* : pour favoriser la mise en commun du savoir et de l'expérience et encourager la communication et l'échange d'expériences;
- *d'innovations dans la réaction à l'innovation sociale* : afin d'englober les dimensions sociales, économiques et environnementales de l'innovation sociale en adoptant une démarche interdisciplinaire porteuse.

Ces initiatives donnent une idée de la diversité et de l'innovation qui caractérisent l'apprentissage et le développement des compétences des adultes au Canada. Plus d'information sur les innovations en matière d'apprentissage et de développement des compétences des adultes se trouve dans la liste des ressources de l'Annexe A.



3.2. Activités mises en œuvre depuis l'examen à mi-parcours de la DNUA, en 2006

Des centaines d'activités et d'initiatives ont été mises en œuvre au Canada depuis l'examen à mi-parcours de la DNUA, pour hausser le niveau d'alphabétisation de la population canadienne.

3.2.1. Politiques et pratiques d'amélioration de l'alphabétisation

Le fait le plus remarquable est que les 13 provinces et territoires du Canada ont instauré ou sont en train d'élaborer des politiques et actions en matière d'alphabétisation.

En 2009, le CMEC a publié sous le titre [*Initiatives en littératie et alphabétisation : 2008-2009*](#) une compilation des nombreux projets, prix, initiatives de financement, développements stratégiques et législatifs et autres documents liés à la littératie et à l'alphabétisation annoncés ou mis en œuvre par les provinces et les territoires et certains de leurs partenaires depuis le [Forum interactif pancanadien sur la littératie et l'alphabétisation](#), organisé en avril 2008 par le CMEC. Certains éléments de la liste décrivent des engagements renouvelés entre avril 2008 et février 2009, tandis que d'autres présentent de nouvelles initiatives destinées à élargir et à améliorer la gamme de services offerts et rejoindre de nouveaux groupes.

3.2.2. Promotion de l'importance de l'alphabétisation

Deux activités de promotion et de sensibilisation à l'alphabétisation très importantes ont lieu chaque année au Canada : la remise du Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération et la Journée internationale de l'alphabétisation.

Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération

Les provinces et les territoires du Canada sont une source de principes novateurs, ainsi que de procédés et de programmes qui expriment les idéaux les plus nobles en matière de pratiques exemplaires en alphabétisation et qui répondent aux besoins changeants des nombreux différents types d'apprenantes et apprenants. Les premiers ministres des provinces et territoires du Canada ont créé le Prix



d'alphabétisation du Conseil de la fédération pour mettre en lumière les plus belles réalisations en matière d'alphabétisation dans chaque province et territoire.

Depuis 2005, le prix est une marque de reconnaissance de réalisations exceptionnelles, de pratiques novatrices et de l'excellence en alphabétisation. Chaque année, 13 médaillons du Conseil de la fédération sont décernés, soit un par province et par territoire. Le prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération englobe tous les aspects de l'alphabétisation (famille, Autochtones, santé, milieu de travail, collectivités) et est décerné à des éducatrices et éducateurs, des bénévoles, des apprenantes et apprenants, des membres d'organismes communautaires (y compris les organismes non gouvernementaux) et des membres du personnel d'entreprises dans chacune des provinces et chacun des territoires. Pour en savoir plus sur le prix et ses lauréates et lauréats, voir le site <http://www.conseildelafederation.ca/prixdalphabetisation/prix.html>.

Journée internationale de l'alphabétisation

Chaque année, les Canadiennes et Canadiens célèbrent la Journée internationale de l'alphabétisation, le 8 septembre. Grâce aux activités qui ont lieu dans tout le pays, la Journée internationale de l'alphabétisation donne à chaque Canadienne et Canadien la possibilité de mieux comprendre l'importance de la littératie et de l'alphabétisation pour tous les segments de notre population.

3.2.3. Tendances en matière d'alphabétisation des adultes au Canada

Participant à la tendance mondiale, les provinces et les territoires du Canada continuent à mettre au point des stratégies à l'échelle des systèmes pour l'acquisition et le maintien des compétences en alphabétisation. Ces stratégies tiennent compte du fait que l'alphabétisation est un processus complexe, qui s'étend tout au long de la vie et dont tous bénéficient sur le plan personnel, social et économique. Elles favorisent l'acquisition et le perfectionnement des compétences qui permettent aux adultes d'accéder à des programmes d'apprentissage supplémentaires et à de meilleurs emplois, et de contribuer au développement social, économique et culturel de leurs collectivités.

Offrir des possibilités d'apprentissage de qualité

La qualité à tous les niveaux du système d'éducation est au cœur de l'action des provinces et des territoires en matière d'alphabétisation des adultes. Plusieurs



instances s'efforcent d'améliorer la qualité et la prestation des programmes d'alphabétisation des adultes. Ces programmes sont en effet un des principaux moyens de rehausser le niveau des compétences en lecture et en écriture des adultes peu scolarisés.

Pour que les contenus d'apprentissage suivent de près l'évolution socioéconomique et culturelle inhérente aux pays industrialisés, les programmes de formation doivent être révisés de façon régulière. Au Québec, le programme de formation générale des adultes, incluant l'alphabétisation, a récemment été mis à jour, de sorte que les programmes d'études visent maintenant l'acquisition de compétences et de connaissances en lien avec différents domaines de la vie quotidienne, en vue de l'obtention d'une première attestation ou d'un premier diplôme.

Quelques instances ont fixé des normes de qualité en matière d'éducation des adultes par l'entremise de programmes d'études applicables à l'échelle de la province et liés à des cadres d'évaluation. L'Ontario a poursuivi l'élaboration de son nouveau [Cadre du curriculum en littératie des adultes de l'Ontario](#), qui comprend un cadre d'évaluation conçu pour assurer la qualité et la comparabilité des programmes dans tout le système. De la même façon, le projet [Alberta Reading Benchmarks Project](#) (projet albertain des seuils-repères en lecture) procure une information utile aux apprenantes et apprenants sur leurs niveaux de compétence et leur offre le moyen de comprendre où ils en sont dans leur démarche de perfectionnement.

En plus des normes et des mesures, un certain nombre de nouvelles initiatives ont été élaborées pour rehausser les possibilités d'apprentissage en offrant aux apprenantes et apprenants des services qui leur permettent d'accéder à l'apprentissage et de s'y investir pleinement. À cette fin, le Manitoba a publié plusieurs outils élaborés dans le cadre du projet [Enhancing Transitions for Adults to Further Education, Employment and Training](#) (enrichir les transitions des adultes pour faire avancer l'éducation, l'emploi et la formation), et l'initiative [Adult Recognition Model](#) (modèle de reconnaissance des acquis des adultes) des Territoires du Nord-Ouest offre aux apprenantes et apprenants adultes la possibilité de suivre des cours en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires. Au Québec, la campagne de promotion de l'alphabétisation et celle sur l'éducation des adultes et la formation continue sont reconduites annuellement, avec la collaboration des réseaux des partenaires ministériels et de la société civile.



Mise à contribution des employeurs

Dans une économie du savoir soumise à la concurrence mondiale, il faut pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée pour assurer une productivité et une croissance soutenues. Les compétences de base en alphabétisation sont indispensables à la réalisation de ces avantages économiques et à l'amélioration des conditions de vie des individus au XXI^e siècle. Elles contribuent directement à la croissance économique par l'accroissement de la productivité, mais aussi indirectement, en permettant aux travailleuses et travailleurs d'adopter de nouvelles technologies et de nouveaux modes de travail et d'innover.

Comme la main-d'œuvre d'ici 10 et même 20 ans sera largement composée des personnes déjà sur le marché du travail, il faudra donc répondre aux exigences de compétences nouvelles par de la formation. Plusieurs instances ont entamé un dialogue avec les employeurs et ont combiné les politiques en éducation à d'autres politiques de façon à répondre à ces exigences par des programmes de formation et de mise à niveau des compétences.

La tendance au partenariat avec les employeurs pour offrir aux adultes des possibilités d'apprentissage se manifeste dans les activités de toutes les provinces et de tous les territoires.

L'initiative [SkillsPlus](#) de la Colombie-Britannique offre une formation sur les compétences essentielles aux employées et employés peu qualifiés des secteurs industriels dans lesquels on sait que les gens ont un faible niveau d'alphabétisation et ce, dans chacune des régions de développement économique de la province.

En Saskatchewan, l'initiative provinciale [Workplace Essential Skills Saskatchewan](#) (compétences essentielles au travail) fait appel aux efforts concertés des établissements publics de formation, des organisations communautaires et des industries ou employeurs afin d'aider les travailleuses et travailleurs marginalisés et les personnes peu qualifiées à se trouver et à conserver un emploi intéressant et durable.

Le [Programme de compétences essentielles au travail](#) du Nouveau-Brunswick propose des modèles de collaboration semblables entre les entreprises, l'industrie, la collectivité et les organisations syndicales, mettant en œuvre la formation à l'échelle provinciale.



En Ontario, l'initiative Alphabétisation et formation aux compétences essentielles en milieu de travail et en milieu communautaire a pour but d'élargir les services d'alphabétisation et de compétences essentielles en tenant compte des besoins en matière d'éducation et de formation des employeurs, du milieu du travail et des collectivités.

Le Québec a élaboré une trousse de sensibilisation et de promotion de la formation de base en milieu de travail, de concert avec des partenaires, dont les services aux entreprises des commissions scolaires.

Plusieurs instances travaillent de concert avec les employeurs à l'élaboration de nouveaux cheminements de formation permettant de combler les pénuries de main-d'œuvre dans certains métiers ou professions et de répondre à l'évolution des besoins du marché du travail.

Le projet [*Continuing Care Assistant Link Program*](#) (programme de formation d'auxiliaires en soins de longue durée), de la Nouvelle-Écosse, qui tente de régler la pénurie d'auxiliaires en soins de longue durée de la province, en est un exemple. Ce projet permet à des adultes d'obtenir simultanément leur diplôme d'études secondaires et leur certificat d'auxiliaire en soins de longue durée tout en acquérant une expérience de travail pertinente.

Le programme d'évaluation du niveau d'alphabétisation et des compétences essentielles des personnes travaillant dans les garderies de l'Île-du-Prince-Édouard a permis d'évaluer plus de 200 travailleuses et travailleurs en garderie de la province afin de déterminer de quelle formation complémentaire ils avaient besoin pour réussir ensuite leurs études postsecondaires. Cette initiative est un élément de la transition de la province vers une maternelle à temps complet et la création de titres de compétences pour les éducatrices et éducateurs de maternelle.

Au Québec, parmi les services d'enseignement offerts par les commissions scolaires, les services d'intégration socioprofessionnelle (SIS), dont le programme comporte des stages en milieu de travail, permettent d'obtenir un certificat menant à l'un des 131 métiers semi-spécialisés reconnus par les SIS.



Offrir des possibilités d'apprentissage souples et adaptées

Afin de maximiser la participation aux programmes d'alphabétisation des adultes, les systèmes de formation et d'éducation doivent offrir des possibilités d'apprentissage souples et adaptées en permettant aux adultes d'apprendre ce qu'ils veulent, quand et comment ils le veulent. Les provinces et les territoires ont poursuivi la mise en œuvre de programmes et de services adaptés aux besoins d'apprentissage des adultes.

Conformément aux mesures d'amélioration de l'accessibilité de l'apprentissage au XXI^e siècle, Terre-Neuve-et-Labrador expérimente des programmes en ligne d'éducation de base des adultes de niveau 1. Ce service, qui complète l'enseignement traditionnel en classe, donne des résultats encourageants.

Plusieurs programmes et initiatives sont en cours au pays pour faire en sorte que le processus d'apprentissage soit pertinent et ait un sens aux yeux des Autochtones. L'éducation des Autochtones est une priorité centrale dans la déclaration *L'Éducation au Canada – Horizon 2020*. Le gouvernement du Canada et les instances à titre individuel tiennent à créer des programmes plus équitables et plus ciblés pour les apprenantes et apprenants adultes qui se rapportent au travail et à la formation sur les compétences. Par exemple, le *Joint Task Force on Improving Education and Employment Outcomes* (groupe de travail conjoint sur l'amélioration des résultats en matière d'éducation et d'emploi) a été créé en 2011 par l'entremise d'une entente entre le gouvernement de la Saskatchewan et la *Federation of Saskatchewan Indian Nations – FSIN* (fédération des nations indiennes de la Saskatchewan), en vue d'améliorer les résultats obtenus par des Premières Nations et des communautés métisses.

Plusieurs consultations pancanadiennes ont eu lieu auprès des chefs autochtones et de leurs communautés afin d'améliorer la création de nouveaux programmes en apprentissage et en développement des compétences des adultes ou l'adaptation des programmes existants en fonction des besoins de communautés spécifiques. Ces consultations comprennent entre autres le Sommet de 2009 du CMEC sur l'éducation des Autochtones et le Dialogue pancanadien 2011 sur les initiatives favorables à l'éducation des Autochtones. Les consultations pancanadiennes ont servi à essayer de trouver des solutions nouvelles et innovantes faisant appel à la participation du secteur privé et à des placements dans des emplois (discrimination positive). Pour obtenir d'autres exemples des mesures prises par le Canada pour promouvoir l'égalité des chances, veuillez



consulter *Promouvoir l'égalité des chances en éducation – Rapport du Canada pour la huitième consultation de l'UNESCO auprès des États membres sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.*

L'Ontario continue de produire du matériel didactique pour les apprenantes et apprenants autochtones par l'entremise de la maison d'édition *Ningwakwe Learning Press*.

En 2007, la Colombie-Britannique a mis en place une stratégie pour les études postsecondaires des Autochtones en vue d'aider les étudiantes et étudiants autochtones à se lancer dans des études et des formations au postsecondaire, à persévérer et à connaître la réussite. Dans le cadre de cette stratégie, la province a créé des initiatives comme la mise à l'essai de plans triennaux de services autochtones dans 11 établissements publics du postsecondaire, dans l'objectif de renforcer l'accès, la persévérance et la réussite des apprenantes et apprenants autochtones, de réduire les obstacles financiers grâce à des bourses ciblées pour les apprenantes et apprenants autochtones et de renforcer les occasions d'intégrer la culture des Autochtones dans l'infrastructure des établissements, avec le financement de lieux de rassemblement pour les Autochtones.

Au Manitoba, l'appui aux possibilités d'éducation des Autochtones (des Premières Nations et des communautés métisses et inuites) est une priorité de tous les secteurs de l'éducation. L'éducation postsecondaire, les programmes d'apprentissage ainsi que l'apprentissage et l'alphabétisation pour adultes comportent tous des soutiens à la réussite des Autochtones. À titre d'exemple, la stratégie visant l'alphabétisation des adultes comporte un volet autochtone axé sur des programmes adaptés sur les plans culturel, régional et éducationnel. Afin d'appuyer cette stratégie, le Manitoba a lancé le *Circle of Aboriginal Adult Educators* (cercle autochtone des éducatrices et éducateurs travaillant avec des adultes), un forum visant à aider les éducatrices et éducateurs autochtones à mieux répondre aux besoins de mise à niveau de l'alphabétisation et des autres compétences des apprenantes et apprenants adultes autochtones, par l'échange d'information sur les stratégies d'enseignement et les modèles de programmes.

La Saskatchewan a mis en place le projet *Adult Basic Education – Essential Skills for the Workplace* (éducation de base des adultes – compétences essentielles pour le milieu de travail) afin d'aider les apprenantes et apprenants des des



Premières Nations et des communautés métisses sans emploi à acquérir les compétences d’alphabétisation de base nécessaires à un emploi.

Présentant des objectifs semblables, le *Literacy and Essential Skills Program on Scotchford Reserve* (programme d’alphabétisation et d’acquisition de compétences essentielles dans la Réserve de Scotchford), programme pilote de 52 semaines instauré à l’Île-du-Prince-Édouard, s’est révélé extrêmement réussi (voir aussi le *Trades Transitions Program* [programme de transition vers les métiers]).

En Alberta, le projet *T.R.E.A.T.Y. Model for Literacy and Essential Skills Project* (modèle d’alphabétisation et d’acquisition des compétences essentielles) affiche des objectifs similaires, soit travailler au développement des collectivités pour offrir des formations liées à l’alphabétisation susceptibles d’améliorer l’employabilité des adultes autochtones de la province. L’Alberta apporte son appui à près de 130 fournisseurs de services d’apprentissage pour adultes différents à travers la province afin de répondre aux besoins en matière d’apprentissage mis en évidence au niveau local. Les programmes se concentrent sur l’éducation de base pour adultes, l’apprentissage de la langue, l’amélioration de l’emploi et les cours répondant aux problèmes des communautés.

Le Québec expérimente un projet mis en œuvre dans une commission scolaire intitulé Solidarité avec les Autochtones, qui vise notamment à favoriser « l’inter-intégration » entre les adultes autochtones en formation et leur milieu d’apprentissage. De plus, le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport maintient son appui financier à un centre de formation générale des adultes situé dans une communauté autochtone.

Les diverses instances ont aussi conscience que les nouvelles immigrantes et les nouveaux immigrants adultes ont des difficultés particulières et que les services d’alphabétisation peuvent aider cette population à contribuer plus pleinement à la société canadienne en facilitant l’apprentissage de la langue et l’acquisition des compétences essentielles en milieu de travail. L’initiative *Literacy and Workplace Essential Skills Services for Immigrants* (services d’alphabétisation et d’acquisition des compétences essentielles au travail à l’intention de la population immigrante) proposée au Yukon offre, entre autres, aux immigrantes et immigrants ainsi qu’aux candidates et candidats à l’immigration, des cours d’anglais, langue



seconde, et de la formation aux compétences essentielles en milieu de travail. La Colombie-Britannique a élargi son programme d’alphabétisation et d’enseignement de l’anglais destiné aux immigrantes et immigrants dans le cadre de *WelcomeBC* (bienvenue en Colombie-Britannique), un cadre stratégique de services d’aide à l’établissement des nouveaux immigrants et immigrantes.

Pour soutenir le Cadre pancanadien d’évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l’étranger, le gouvernement du Canada subventionne des programmes pour aider les immigrantes et immigrants à obtenir la formation linguistique propre à leur profession. Le gouvernement du Canada a également investi 18 millions de dollars sur trois ans pour créer le programme pilote de prêts associés à la reconnaissance des titres de compétence étrangers, afin d’aider les travailleuses et travailleurs formés à l’étranger à acquitter les frais de scolarité et autres frais de formation requis pour la reconnaissance de leurs titres de compétence étrangers.

Divers efforts sont aussi déployés pour enrichir les possibilités d’apprentissage offertes aux femmes. À l’Île-du-Prince-Édouard, le programme *Trade HERizons* (perspectives d’emploi au féminin), mis sur pied en collaboration avec des groupes de femmes, a pour but de préparer les femmes peu qualifiées à occuper un emploi dans un corps de métier. En Colombie Britannique, l’initiative *Industry Training Authority Essential Skills* (service de formation en industrie – compétences essentielles) permet de combler les lacunes des femmes sur le plan des compétences essentielles en levant les obstacles à leur formation en industrie.

Enfin, le Programme d’action communautaire sur le terrain de l’éducation (PACTE) du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport du Québec permet de soutenir des organismes communautaires dont les actions se situent en alphabétisation des adultes, en lutte contre le décrochage scolaire, en raccrochage scolaire (écoles de la rue) et en formation continue par l’entremise d’intervenantes et intervenants du milieu. Ces actions contribuent au rehaussement des compétences ou à l’acquisition d’une certification et d’une diplomation de la population visée.



3.3. Difficultés persistantes

Les efforts déployés pour rehausser l’alphabétisation et les compétences essentielles des adultes au Canada sont ralentis par diverses difficultés. Les provinces et les territoires soulignent en particulier celles-ci :

Évaluation et données – Plusieurs instances déplorent l’absence d’outils de collecte de données et d’évaluation uniformes et la difficulté de suivre les apprenantes et apprenants pendant de nombreuses années. Il en résulte un manque d’information sur les résultats des apprenantes et apprenants et la difficulté subséquente d’éclairer les décisions stratégiques et de déterminer le rendement de l’investissement.

Apprentissage non formel, attestations et titres de compétences – Certaines instances ne sont pas dotées d’un cadre qui leur permette de reconnaître et d’articuler les apprentissages qui se font hors du cadre traditionnel, et nombre d’employeurs insistent encore sur un diplôme. Il faut donc concevoir, à l’intention des apprenantes et apprenants qui réussissent ces apprentissages, une forme d’attestation qui soit acceptée par les employeurs et les établissements d’enseignement.

Coordination de l’exécution des programmes – Dans certaines instances, la diversité des organismes complique la coordination et nuit à l’uniformité, en particulier quand les programmes d’enseignement changent. Il s’agit d’un défi particulier dans les instances où de petites populations sont dispersées dans de grands territoires.

Financement – Les coûts des programmes représentent un défi pendant les périodes de compressions budgétaires.

Insuffisance de moyens – Certains organismes non gouvernementaux n’ont pas les moyens d’offrir des programmes viables de qualité, étant donné des ressources limitées, financières ou autres. Ils ont aussi du mal à trouver et maintenir en poste du personnel ou des bénévoles compétents et à leur offrir un perfectionnement professionnel suffisant.

Méthodes d’apprentissage, modèles de prestation, outils et ressources – Certaines instances éprouvent le besoin de méthodes d’apprentissage diversifiées,



de nouveaux modèles de prestation et de ressources en ligne. Il importe de maximiser l'usage des outils et des ressources de qualité et d'éviter la duplication.

Partenariats et mobilisation de la population – Il est très important de renforcer les partenariats entre l'école et les réseaux communautaires ainsi qu'avec les employeurs, pour les convaincre de l'importance de l'alphabétisation et de l'acquisition de compétences essentielles en milieu de travail. Les gouvernements doivent par ailleurs saisir les meilleures occasions d'engager le dialogue avec les employeurs pour mieux comprendre les compétences dont ceux-ci ont besoin. Il importe aussi d'offrir plus d'activités de nature à stimuler la participation de toute la population.

Programmes adaptés sur le plan culturel – Il est parfois difficile d'offrir des programmes qui reflètent la culture des adultes des populations autochtones et des populations immigrantes.

Augmentation de l'accessibilité – Il faut rendre l'apprentissage plus accessible aux apprenantes et apprenants des régions rurales et éloignées et à celles et ceux qui affrontent de multiples obstacles. Il faut aussi éliminer une gamme d'obstacles autres que financiers que doivent surmonter les adultes qui ont de faibles compétences (par exemple, la stigmatisation et leur hésitation à admettre leurs difficultés, l'incapacité de s'y retrouver dans le système d'apprentissage, d'alphabétisation et de compétences essentielles et le manque d'accès aux possibilités d'apprentissage).

Recrutement des apprenantes et apprenants – Il n'est pas toujours facile de rejoindre les personnes qui sont sorties depuis le plus longtemps du réseau de l'éducation. De plus, quand l'économie est forte et que les emplois sont relativement nombreux, il peut être difficile de recruter les apprenantes et apprenants malgré leurs difficultés liées à l'alphabétisation.

3.4. Perspective

Les instances du Canada sont optimistes quant à la perspective de poursuivre les efforts en alphabétisation après 2013.

Engagement des gouvernements – Les gouvernements de beaucoup d'instances se déclarent très déterminés à maintenir le soutien des initiatives en alphabétisation.



Stratégies nouvelles et prometteuses – Plusieurs instances sont en train d’élaborer ou de mettre en pratique de nouveaux plans et cadres stratégiques exhaustifs d’alphabétisation des adultes.

Collecte de données – Certaines instances font état de progrès dans la collecte de données normalisées.

Diffusion accrue – Quelques instances s’emploient à créer des moyens d’atteindre un plus grand nombre de personnes qui ont quitté le réseau d’éducation depuis le plus longtemps, pour augmenter le nombre de diplômées et diplômés et mieux répondre aux besoins des personnes les moins scolarisées.

Mobilisation des employeurs – Le gouvernement du Canada découvre des moyens nouveaux et novateurs de mobiliser les employeurs par l’entremise du réseau Entreprises Canada, des projets novateurs de subventions et de contributions, de nouveaux accords de financement et des activités de sensibilisation.



Annexe A – Sources

Commission canadienne pour l'UNESCO

<http://www.unesco.ca/>

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

<http://www.cmec.ca/>

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/accueil.shtml>

Sites Web sur l'éducation

Alberta Enterprise and Advanced Education

<http://eae.alberta.ca/>

Ministère de l'Éducation de l'Alberta

<http://education.alberta.ca/>

Ministère de l'Enseignement supérieur de la Colombie-Britannique

<http://www.gov.bc.ca/aved/>

Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique

<http://www.gov.bc.ca/bced/>

Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba

<http://www.edu.gov.mb.ca/acl/index.fr.html>

Ministère de l'Éducation du Manitoba

<http://www.edu.gov.mb.ca/ed/index.html>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

<http://www.mels.gouv.qc.ca/>

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
du Nouveau-Brunswick

<http://www.gnb.ca/0000/index-f.asp>



Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
du Nouveau-Brunswick

http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education_postsecondaire_formation_et_travail.html

Ministère de l'Enseignement postsecondaire et des Compétences
de Terre-Neuve-et-Labrador

<http://www.aes.gov.nl.ca/>

Ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador

<http://www.ed.gov.nl.ca/edu/>

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des Territoires
du Nord-Ouest

<http://www.ece.gov.nt.ca/>

Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse

<http://www.ednet.ns.ca/>

Ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire de la Nouvelle-Écosse

<http://www.gov.ns.ca/lae/>

Ministère de l'Éducation du Nunavut

<http://www.edu.gov.nu.ca/>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario

<http://www.edu.gov.on.ca/>

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario

<http://www.tcu.gov.on.ca/fre/>

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
de l'Île-du-Prince-Édouard

<http://www.gov.pe.ca/education/index.php3?number=1025813&lang=F>



Ministère de l'Innovation et de l'Enseignement postsecondaire
de l'Île-du-Prince-Édouard
<http://www.gov.pe.ca/ial/>

Ministère de l'Enseignement postsecondaire, de l'Emploi et de l'Immigration
de la Saskatchewan
<http://www.aeel.gov.sk.ca/>

Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan
<http://www.education.gov.sk.ca/>

Ministère de l'Éducation du Yukon
<http://www.education.gov.yk.ca/fr/index.html>

Apprentissage et éducation des adultes

Le présent rapport porte sur les progrès faits sur le plan des politiques, de la gouvernance, du financement, de la participation et de la qualité en matière d'éducation et d'alphabetisation des adultes. Il a été rédigé conjointement par les ministères responsables de l'éducation des provinces et des territoires du Canada, par l'entremise de leur organisme intergouvernemental, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]; par le gouvernement du Canada, représenté par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC); et par la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU). Le CMEC a dirigé le travail et compilé les textes.

www.cmec.ca